

STRATÉGIE CLIMAT 2030

BILAN 2020 - 2023



AVANÇONS *collectif*



Harmonie
mutuelle
GROUPE **vyv**





Sommaire

ÉDITORIAL	4
1. AMBITIONS	6
1.1 La mise en place de la démarche ACT Pas à Pas	7
1.2 La gouvernance du projet	7
1.3 Notre vision d'Harmonie Mutuelle bas-carbone en 2050	10
1.4 Le Bilan Carbone® de l'UES Harmonie Mutuelle	11
1.5 La trajectoire de réduction des émissions des gaz à effet de serre	12
1.6 La trajectoire des émissions évitées	13
1.7 Les cinq leviers de la Stratégie Climat	14
1.8 Plan d'action de réduction des gaz à effet de serre à 2030 sur la partie « Fonctionnement »	15
1.9 Plan d'action de réduction des gaz à effet de serre à 2030 sur la partie « Investissements »	17
1.10 La compensation carbone	17
2. ACTIONS PAR LEVIER STRATÉGIQUE	18
Levier 1 Inscrire les enjeux de la transition et de l'adaptation écologiques dans notre modèle d'entreprise mutualiste	19
Levier 2 Intégrer une démarche écologique et de sobriété dans les moyens et les pratiques professionnelles	23
Levier 3 Réduire l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements	31
Levier 4 Concevoir des produits et services moins carbonés et éco incitatifs pour les adhérents et les entreprises	34
Levier 5 Associer les parties prenantes à la démarche environnementale et devenir un acteur majeur de la transition écologique dans les territoires au bénéfice de la santé globale	36
CONCLUSION	41
TABLE DES ILLUSTRATIONS	42



Éditorial


En 2020, Harmonie Mutuelle a pris la décision de développer sa stratégie climat en parallèle d'une réflexion sur sa raison d'être « agir sur les facteurs sociaux, environnementaux, et économiques qui améliorent la santé des personnes autant que celle de la société en mobilisant la force des collectifs » et d'évaluer l'opportunité d'adopter la qualité d'entreprise à mission. Les deux décisions ont été fructueuses lors de l'Assemblée Générale de juillet 2022 : le comité de mission a présenté son premier rapport et la stratégie climat d'Harmonie Mutuelle a été adoptée à une très large majorité. Cette simultanéité ne doit rien au hasard, car ces démarches convergent autour de deux idées fondamentales :

La première est d'interroger la responsabilité d'Harmonie Mutuelle en tant qu'entreprise, notamment son impact sur son environnement économique, social ou environnemental. L'identité mutualiste d'Harmonie Mutuelle lui permet de s'appuyer sur quelques forces importantes. Le caractère démocratique de son fonctionnement installe les adhérents, ou clients, au cœur de la gouvernance. La non-lucrativité permet d'optimiser la part des cotisations redistribuées (une des meilleures du marché de l'assurance santé) sous formes de remboursement et de services à ses adhérents, et garantit ainsi qu'une partie de notre responsabilité d'entreprise, notamment sur le plan social est bel et bien assumée. Pour autant les défis que nous devons relever exigent bien plus de chacun d'entre nous et en particulier des entreprises. Nous le savons, les décennies à venir vont être profondément marquées par la question climatique, et plus largement écologique. Les entreprises subissent ou vont subir de façon marquée

les effets du dérèglement climatique, et leur rôle en tant qu'émetteur de gaz à effets de serre et contributeur à l'émergence d'un monde bas carbone est et sera de plus en plus interrogé. Pour avoir la capacité d'y répondre à la hauteur des objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone, issue des Accords de Paris, cette question doit être prise en compte en profondeur, depuis les questions de mobilité, d'immobilier, d'achats et d'investissements jusqu'au modèle d'affaire et donc s'inscrire au cœur de la stratégie d'entreprise. Harmonie Mutuelle a voulu avec d'autres entreprises (dont plus de 73.000 lui confient la protection santé de leurs salariés) prendre sa part. Cette démarche s'est réalisée au sein d'un collectif d'entreprises (de taille et secteurs d'activité différents) lancé par l'association des Dirigeants Responsables de l'Ouest, créant la première démarche collective de déploiement du dispositif imaginé par l'ADEME¹, « ACT Pas à Pas ». Sa finalité est de guider les entreprises désireuses d'élaborer leur Stratégie Climat. C'est avec cette même volonté de contribuer que ce rapport a été écrit, pour témoigner et soutenir d'autres entreprises dans leur démarche et susciter les échanges.

La seconde idée s'appuie sur une vision des enjeux de santé qui impose une conception élargie du rôle d'Harmonie Mutuelle. La progression forte et continue des maladies chroniques et la stagnation depuis 2014 de l'espérance de vie dans notre pays, font partie des éléments qui nous conduisent à penser que notre système de santé doit s'extraire d'un fonctionnement trop centré sur le soin. Bien sûr, les soins restent essentiels et nous sommes fiers d'œuvrer quotidiennement pour leur accessibilité à nos cinq millions

¹ ADEME (Agence De l'Environnement Et de la Maîtrise de l'Énergie) agence publique qui conseille, propose et accompagne les acteurs de la transition écologique dans leurs projets de développement durable.



de personnes protégées. Pour autant, nous devons constater qu'une large part de nos problèmes de santé sont dus à nos conditions de vie. La science nous a appris que les facteurs sociaux, environnementaux et économiques de nos existences influent largement sur notre santé. Ainsi agir efficacement pour une meilleure santé c'est aussi agir sur ces facteurs. C'est pourquoi Harmonie Mutuelle s'est donné cette mission qui comprend l'action sur le facteur climatique dont les effets du dérèglement sont déjà perceptibles sur notre santé (canicules, allergies, maladies vectorielles, inondations, anxiété...) et s'amplifieront. La construction de notre Stratégie Climat, qui a largement associé nos parties prenantes internes, a été l'occasion de s'inscrire dans notre mission tant sur notre fonctionnement que par la mobilisation nos adhérents et entreprises clientes. En voici quelques exemples pour aller au-delà de notre rôle d'assureur : agir via notre offre assurantielle pour inciter nos entreprises adhérentes à la décarbonation de leur activité ; valoriser auprès des adhérents le choix de certains dispositifs médicaux issus de circuits de réemploi ; créer les conditions de l'entraide entre adhérents pour adopter collectivement des modes de vie plus favorables à leur santé et leur impact carbone (alimentation, mobilité...).

C'est sur ce nouveau chemin que nous venons de nous engager et nous sommes convaincus d'être au début d'un long, fructueux et beau parcours.

LIONEL FOURNIER

Directeur Santé & Écologie(s)
Harmonie Mutuelle

ANNE-JULIE CLARY

Vice-présidente Santé & Écologie(s)
Harmonie Mutuelle



Ambition



1.1 La mise en place de la démarche *ACT Pas à Pas*

En accord avec notre ADN d'entreprise mutualiste basée sur un modèle de gouvernance partagée et de partage de la valeur, la politique RSE s'est concentrée, de 2012 à 2020 sur les critères de gouvernance et le volet social. À partir de 2020, cette politique RSE est renforcée par un engagement environnemental ambitieux, marquant ainsi un tournant majeur dans la prise en compte des enjeux environnementaux, avec le renforcement de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Le programme « ACT Pas à Pas », démarré en janvier 2021 au sein d'un collectif de dix entreprises pilotes s'est déroulé en 5 étapes sur 3 ans :

- 1 • **Réaliser un Bilan Carbone^{®2}** : il constitue une référence pour mesurer les effets des politiques de réduction d'année en année. Le Bilan Carbone[®] 2019 est l'année de référence pour Harmonie Mutuelle.
- 2 • **Réaliser un SWOT climatique** : cet exercice vise à identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'entreprise liées au dérèglement climatique et à la transition écologique.
- 3 • **Écrire la vision de l'entreprise** « à quoi ressemblera votre entreprise dans un monde bas-carbone ? »
- 4 • **Déterminer une trajectoire** de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et les leviers stratégiques pour atteindre l'objectif
- 5 • **Définir, mettre en œuvre et suivre un plan d'action** à 2030

Harmonie Mutuelle a volontairement retenu le terme de « Stratégie Climat » plutôt que « stratégie bas-carbone » ou « stratégie de décarbonation », pour montrer que son ambition est d'aller au-delà de la réduction de ses émissions. Bien consciente que la transition écologique et sociale dépend également d'autres facteurs comme la santé, les inégalités, la biodiversité, Harmonie Mutuelle a posé une Stratégie Climat qui va au-delà de la réduction de ses émissions de CO₂. Son objectif est aussi de contribuer à la réduction des émissions de ses adhérents et du secteur de la santé, d'intégrer les sujets interdépendants de la biodiversité, de la solidarité et de l'adaptation au changement climatique.



1.2 La *gouvernance* du projet

» Ils ont validé et suivent les avancées de l'objectif de **-48,2% d'émission de gaz à effet de serre d'ici 2030**

L'assemblée générale

Elle permet aux 2000 élus de la mutuelle, via leurs 300 représentants délégués, de décider des orientations générales d'Harmonie Mutuelle. En juillet 2022, ils ont voté à 95% l'adoption de la résolution Stratégie Climat.

La résolution comportait la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de -48,2 % d'ici 2030 (par rapport à 2019) et les cinq leviers de la stratégie à activer.

² Un Bilan Carbone[®] est un outil d'estimation des émissions de gaz à effet de serre qu'émet une structure sur une année. Il s'agit de comptabiliser l'ensemble des émissions directes, indirectes ou induites par les activités de la structure. Élaborée une dizaine d'années plus tôt par l'ADEME, le Bilan Carbone[®] est une méthode dont la constante amélioration et finesse est confiée aux entreprises.

Le comité de direction générale

Il se compose des directeurs opérationnels de l'entreprise chargés de mettre en place le plan stratégique. Après avoir validé l'entrée dans le programme « ACT Pas à Pas » en décembre 2020, les membres du comité de direction ont désigné une personne qui représente le métier de sa direction pour intégrer le comité stratégie climat.

Le conseil d'administration d'Harmonie Mutuelle

Il se compose de 35 membres chargés de déterminer les orientations de l'entreprise et veiller à leur application. Ils ont validé le lancement de la démarche en 2020. Il veille aujourd'hui à son avancée.

» Ils sont les acteurs de la stratégie climat

Le comité stratégie climat, représentatif des métiers

Ce comité a été créé en 2021 pour engager chaque direction comme partie prenante de cette transformation qui concerne l'entreprise entière. Le Comité a coconstruit la stratégie avec ses cinq leviers et challengé les propositions d'actions. Chaque membre a pour mission d'être ambassadeur dans sa direction, participer aux travaux, identifier et suivre ses leviers d'actions et d'impact. Un suivi mensuel pour les deux premières années (2021 à 2023) ont permis d'amorcer des plans d'actions pour chaque direction. A partir de 2024, l'objectif est l'autonomisation des directions. Les directions impliquées sont en janvier 2024: Directions exécutives Grand Sud, Porte d'Europe, Grand Ouest, Service Satisfaction Client, Achats Groupe VYV, Communication, Ressources Humaines & formation, Foncière & Lieux de vie, Accélération de la Transformation, Systèmes d'Informations, Investissement Socialement Responsable, Animation de la Vie Mutualiste, Assurance et Contrôle de gestion.

La Direction Santé & Écologie(s)

Elle structure, coordonne et anime la Stratégie Climat, dans un esprit de co-construction avec les directions et l'ensemble des salariés. Elle calcule annuellement le Bilan Carbone pour suivre les avancées et porte des projets transverses de transformation.

Le comité de mission

Harmonie Mutuelle étant une entreprise à mission depuis 2021, ce comité se compose de 7 membres externes dont 1 salarié Harmonie Mutuelle, chargés de garantir que les actions de l'entreprise soient cohérentes avec sa raison d'être. Deux des objectifs de l'entreprise à mission sont « Faire vivre l'engagement mutualiste et notre modèle d'entreprise à impact positif » et « Améliorer avec les entreprises et les salariés les conditions de travail et de vie, et soutenir les actions de préservation de leur santé et de l'environnement ». Dans ce cadre, le comité de mission suit les avancées.

Les salariés et élus

Les salariés et élus sont les acteurs au quotidien de la stratégie climat. Ils ont donné leur avis sur la stratégie via des consultations en 2022. Ils sont tenus informés annuellement des avancées de la stratégie par des invitations à des présentations en distanciel.

Le Comité Social et Économique (CSE)

Le Comité Social et Économique est tenu au courant et réagit aux avancées annuelles entre 2021 et 2023. A partir de 2024, une commission environnement sera mise en place pour amplifier les travaux.

Retour des consultations Stratégie climat 2030

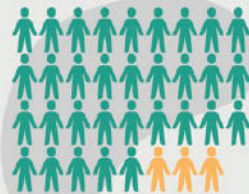
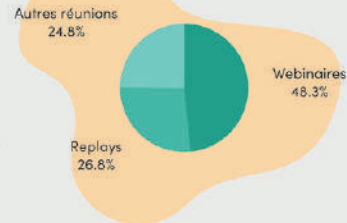


Collaborateurs et élus d'Harmonie Mutuelle,
vous avez eu la possibilité de donner votre avis sur la stratégie climat.
Merci pour cette première contribution.

Votre participation à la consultation

786 personnes informées

- 380 élus et collaborateurs ont participé aux consultations en webinaires,
- 211 ont visionné les replays,
- 195 ont été informés via des réunions (CSE, directions, comité stratégie climat, ...).



91% prêts à prendre part à la démarche

Sur 380 collaborateurs et élus qui ont donné leur avis, 91% disent vouloir contribuer à la stratégie climat.

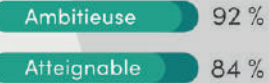
Profils des répondants

- 34% d'élus
- 66% de collaborateurs



Votre ressenti sur la stratégie climat

Trajectoire



Les 5 leviers

Concernant les leviers stratégiques, en moyenne, vous les trouvez :



Sensibilisation & Communication

Actions concrètes

2 demandes fortes

La sensibilisation/communication et les actions concrètes sont remontées fortement dans vos demandes, ainsi que les actions autour des déplacements, du numérique et des énergies.

Merci pour votre participation

Nous reviendrons vers vous rapidement pour passer à l'action !
Direction Santé Écologies

Figure 1 : Résultat des consultations des salariés et élus réalisées en janvier et février 2022



1.3 *Notre vision* d'Harmonie Mutuelle dans un monde bas-carbone en 2050



Notre vision d'Harmonie Mutuelle bas carbone en 2050 est celle d'une entreprise mutualiste ayant pris toute sa place dans le domaine de la pleine santé. Harmonie Mutuelle accompagne ses adhérents afin de créer un cadre favorable à la pleine santé.

C'est-à-dire une santé physique et physiologique, individuelle et sociale, humaine et écologique. Harmonie Mutuelle joue un rôle facilitateur et incitatif à l'adoption de modes de vie favorables à la santé et à l'environnement. En ce sens des incitations intégrées à sa protection assurantielle (tarifaires, services additionnels) valorisent les meilleurs comportements en matière de modes de vie ou de travail permettant de préserver la santé humaine individuelle et sociale ainsi que celle des écosystèmes naturels. En complément, elle a développé des services et dispositifs permettant à ses millions d'adhérents de bénéficier de conditions de vie agréables tout en s'adaptant aux conséquences du dérèglement climatique et en contribuant à son atténuation.

Restant leader de la complémentaire santé pour tous, son modèle de prévention sociale et écologique a permis de faire baisser les besoins de prestations de soins. Elle a développé grâce à sa coopération avec les professionnels de santé aux outils digitaux des parcours de santé et de soins adaptés, personnalisés permettant une utilisation raisonnée et pertinente des compétences médicales et un meilleur accès au plus grand nombre en proximité.

Une part de son modèle économique est liée à sa capacité, en coopération avec différents partenaires, à faire progresser la pleine santé de ses adhérents au cœur des territoires. Ainsi, son modèle d'affaires est désormais assis sur les coûts de santé évités, pour les pouvoirs publics et les entreprises, et sur l'amélioration du bien-être. Harmonie Mutuelle fait partie intégrante d'un dispositif de prévention solidaire qui permet d'atténuer la vulnérabilité lors de survenance de crises climatiques. Elle anime des liens de solidarité dans les territoires permettant de générer du lien social, indispensable à l'atteinte de la pleine santé. Ces liens ont incité les adhérents en lien avec les collectivités à constituer des réseaux de bienveillance, d'attention à ceux qui pourraient être les plus touchés par les événements climatiques.

Également, les impacts induits par l'ensemble de ses activités sont sobres et l'influence sur ses parties prenantes est intégrée à tous les niveaux de sa chaîne de valeur. Conjointement aux efforts réalisés par la chaîne de soin française, anticipés par les structures médico-sociales du groupe VYV, les actions d'Harmonie Mutuelle permettent de réduire l'empreinte carbone du secteur de la santé en améliorant la santé de tous.





1.4 Le Bilan Carbone[®] de l'UES³ Harmonie Mutuelle

Harmonie Mutuelle calcule chaque année son Bilan Carbone[®] depuis 2019 (année de référence), selon **trois découpages** :

- **Le Bilan Carbone[®] classique**
(Fonctionnement)

C'est l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées aux besoins de fonctionnement au quotidien. Il comptabilise les émissions de nos déplacements, de nos intrants (achats), de nos immobilisations (bâtiments, matériel, équipements informatiques), de nos consommations d'énergie, etc. L'analyse de ce bilan permet de tirer des priorités d'action pour transformer nos pratiques professionnelles. La qualité des données et méthodes utilisées sur le dernier Bilan Carbone[®] (2022) placent le résultat de celui-ci à un niveau d'incertitude de 30%.

- **Le Bilan Carbone[®] réglementaire**
(Fonctionnement + Investissements)

Réglementaire et obligatoire pour Harmonie Mutuelle depuis le 1^{er} janvier 2023, il est composé du Bilan Carbone[®] classique (de fonctionnement), auquel s'ajoute l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement (ISR). C'est sur la base de ce Bilan Carbone[®] qu'est composée la trajectoire de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. Pour en savoir plus sur les ISR chez Harmonie Mutuelle, consultez le **Rapport Investisseur Responsable 2022⁴**.

- **Le Bilan Carbone[®] étendu**
(Fonctionnement + Investissements + Soins remboursés)

Ce Bilan Carbone[®] prend en compte les émissions liées au fonctionnement, aux investissements et est étendu à l'estimation de l'impact carbone des soins remboursés aux adhérents. Cet impact carbone est une estimation et en dehors du contrôle d'Harmonie Mutuelle, c'est pourquoi ce Bilan Carbone[®] étendu est seulement utilisé à titre indicatif. Il permet toutefois de montrer l'impact du secteur de la santé et de souligner l'importance pour Harmonie Mutuelle de vouloir agir sur toute la chaîne de soin (et pas seulement sur la réduction de ses propres émissions).

Évolutions du Bilan Carbone[®] (classique, réglementaire et étendu) entre 2019 et 2022 en absolu



Figure 2 : Évolution des résultats en absolu du Bilan Carbone[®] de l'UES Harmonie Mutuelle entre 2019 et 2022 (arrondis)

³ UES : (Union Économique et Sociale). Dans les travaux de Bilan Carbone consolidé 2022, celle-ci comprend le périmètre organisationnel suivant : la mutuelle Harmonie Mutuelle, le GIE Système d'Informations Harmonie Mutuelle, la Foncière Harmonie Mutuelle, Synergie Mutuelle, l'Union Harmonie Mutuelles (qui comprend le magazine Harmonie Santé)

⁴ <https://www.harmonie-mutuelle.fr/sites/default/files/2023-05/HM-rapport-investisseur-responsable-2022.pdf>

» Résultats en absolu et en intensité

Les résultats ci-dessus sont dit « en absolu ». Cette photographie ne tient pas compte des évolutions structurelles de l'entreprise. À l'inverse, les résultats dit en « intensité » permettent un suivi connecté à des indicateurs de l'entreprise : chiffre d'affaires, nombre de collaborateurs, de clients ou de produits vendus, nombre de m² utilisés. Pour Harmonie Mutuelle, le Bilan Carbone[®] réglementaire est proratisé au nombre de personnes protégées vision assurantielle (4,6 millions), soit 47,3 kg de CO₂e par personne protégée⁵ en 2022.

» Comment se situe notre résultat de Bilan Carbone[®] par comparaison à d'autres entreprises ?

Si la méthode Bilan Carbone[®] est la même pour tous, les spécificités organisationnelles des entreprises, la disponibilité des données et les méthodologies spécifiques utilisées rendent les comparaisons complexes et peu significatives. Dans les préceptes du Bilan Carbone[®], il est déconseillé de réaliser des comparaisons, tout comme d'additionner des bilans carbones entre eux. Ainsi, nous n'avons pas la réponse à cette question. L'enjeu principal qui doit nous intéresser est l'analyse de nos propres émissions d'années en années.

1.5 La trajectoire de *réduction des émissions* des gaz à effet de serre

Cette trajectoire est un engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités d'Harmonie Mutuelle. La trajectoire de réduction d'Harmonie Mutuelle part des résultats du premier Bilan Carbone[®] de 2019 et fixe un objectif de réduction de 48,2% des gaz à effet de serre en 2030. Elle se base sur le résultat du Bilan Carbone[®] réglementaire (fonctionnement et investissements) en absolu.

La précision du « 48,2% » est dûe à sa double composition :

- Réduction de 40% sur la partie Bilan Carbone[®] de fonctionnement (représentant 17,5% des émissions totales)
- Réduction de 50% sur l'empreinte carbone des investissements (représentant 82,5 % des émissions totales)

Ces pourcentages ont été choisis au regard des recommandations en vigueur de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

L'objectif de réduction en 2050 est lui aussi fixé sur ces recommandations de la SNBC, fixant ainsi la réduction attendue à 83%.

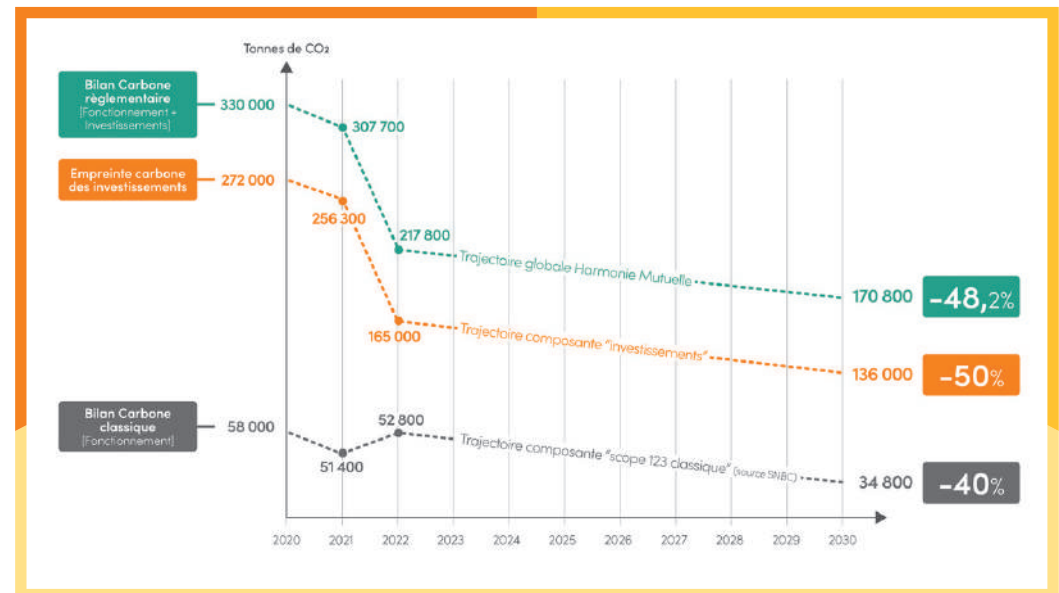
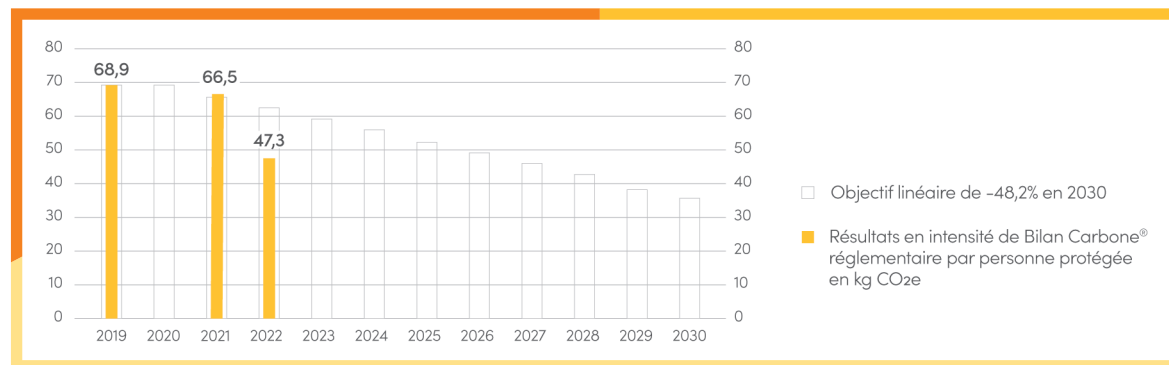


Figure 3 : Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre en absolu d'Harmonie Mutuelle 2019-2030
NB : pour une meilleure lisibilité, les chiffres globaux ont été arrondis.

⁵ Une personne protégée est un adhérent ou un ayant-droit couvert à minima par un produit assuré en totalité ou en partie par Harmonie Mutuelle

En complément de la trajectoire en absolu ci-dessus, un suivi s'effectue aussi en intensité afin de rapporter les évolutions de gaz à effet de serre aux évolutions du nombre de personnes protégées.

Figure 4 : Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'Harmonie Mutuelle 2019-2030 en intensité par personne protégée



1.6 La trajectoire des émissions évitées

Au-delà de réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre, Harmonie Mutuelle doit permettre par ses offres et services à ses adhérents de réduire les leurs. Au sens de la Taxonomie européenne, Harmonie Mutuelle et ses efforts pour entraîner ses adhérents vers la transition sont considérés comme une activité habilitante. C'est pourquoi une deuxième trajectoire est identifiée : celle des émissions évitées⁶.

Voici quelques exemples pour illustrer cette notion d'activité habilitante :

- Offrir une prestation de mutuelle santé moins carbonée (digitalisée par exemple) permet aux adhérents d'éviter des émissions de gaz à effet de serre (pas d'envois postaux, de déplacements).
- Encourager nos adhérents et salariés à la pratique régulière du vélo leur permet d'éviter des émissions (réduction des trajets en voiture et des problèmes de santé liés à la sédentarité)

L'objectif de cette courbe n'est pas de chercher à quantifier ces émissions évitées, cela serait impossible ou trop approximatif. Il est plutôt de valoriser l'importance de ces actions, pour ne pas rester uniquement centré sur la réduction des émissions.

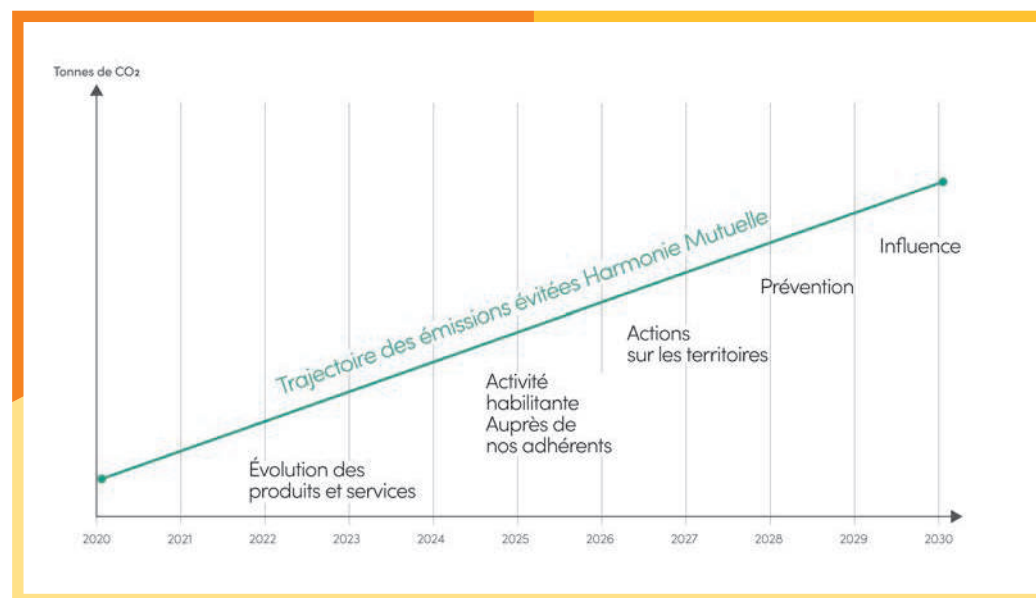


Figure 5 : Trajectoire théorique des émissions de gaz à effet de serre évitées d'Harmonie Mutuelle 2019 - 2030

⁶ Les émissions évitées sont « les réductions d'émissions réalisées par ses activités, produits et/ou services, lorsque ces réductions se réalisent en dehors de son périmètre d'activité » (Source : Fiche technique de l'ADEME : Les émissions évitées, de quoi parle-t-on ? (2020))



1.7 Les cinq leviers de la Stratégie Climat

Les cinq leviers ont été définis pour répondre aux objectifs suivants : inscrire la stratégie dans le fonctionnement de l'entreprise (levier 1), réduire nos émissions (leviers 2 et 3), aider les autres à réduire leurs émissions et élargir notre action à la réduction de l'impact du secteur de la santé, la sensibilisation à la santé environnementale, la préservation de la biodiversité (leviers 4 et 5).





1.8

Plan d'action de réduction des gaz à effet de serre à 2030 sur la partie « Fonctionnement »

Sur la base des Bilans Carbone® 2019 à 2022 et de l'objectif 2030, le plan d'action de réduction actuellement en vigueur a été quantifié.

Cette analyse sert à estimer si les ambitions des actions engagées sont suffisantes pour atteindre -40% de gaz à effet de serre d'ici 2030. Cette estimation est un scénario construit à partir des mesures existantes en date du 31 décembre 2023 et projetées jusqu'à 2030, en dehors de toute disruption.

Il se base sur le Bilan Carbone® en absolu (partie fonctionnement, hors investissement), dans un monde où l'activité de l'entreprise est identique entre 2019 et 2030 (même nombre de collaborateurs, de sites,

de personnes protégées, etc. en 2030 qu'en 2019) et où les méthodes de calcul restent identiques. Si le Bilan Carbone® doit réduire de 40% (sur la partie Fonctionnement), chaque poste a un pourcentage de réduction adapté à son potentiel de réduction.

Selon cette projection linéaire, notre réduction de CO₂e en 2030 serait de 31.6% au lieu de 40%, requérant un effort de réduction supplémentaire de 5770 tCO₂e. Ce constat théorique est important pour servir de boussole. C'est une extrapolation qui nous permet de rester vigilant et d'ajuster l'ambition de nos actions au fur et à mesure.

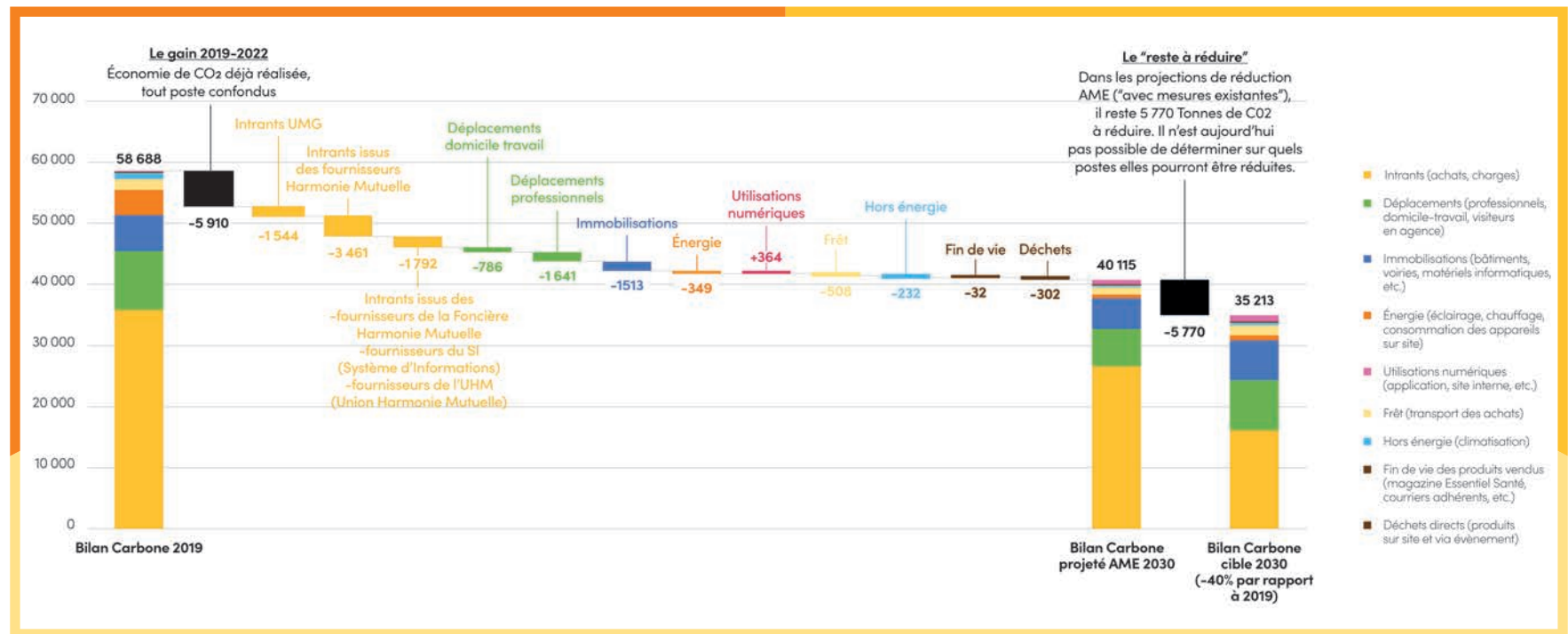


Figure 6 : Plan de réduction des gaz à effet de serre entre 2019 et 2030 construit à partir des mesures existantes (AME) engagées jusqu'au 31/12/2022. Analyse faite dans le cadre d'un Bilan Carbone avec une incertitude de 30%

Poste	% de réduction du poste attendu du poste entre 2022 et 2030 (AME ⁷)	Justification de la réduction attendue, à partir des mesures existantes
Intrants issus des fournisseurs Harmonie Mutuelle	-30%	<ul style="list-style-type: none"> - Une politique d'achats responsables Harmonie Mutuelle - Une réduction attendue du Bilan Carbone de ses fournisseurs - Une réduction attendue du Bilan Carbone de ses fournisseurs
Intrants issus des fournisseurs de la Foncière Harmonie Mutuelle, du Système d'Information, et de l'Union Harmonie Mutuelles		
Intrants issus de l'UMG (Union Mutualiste Groupe = l'entité Groupe VYV)	-40%	<ul style="list-style-type: none"> - Une politique de décarbonation du Groupe VYV qui doit faire baisser ses propres émissions, ce qui aura une répercussion sur les émissions d'Harmonie Mutuelle.
Déplacements domicile-travail	-20%	<ul style="list-style-type: none"> - Les Plans de Mobilités Employeur se développent jusqu'en 2030 pour rendre les sites accessibles en mobilités durables (parkings, douches, vestiaires). - Le Forfait Mobilités Durables mis en place depuis 2021 incite de plus en plus de collaborateurs à passer aux mobilités durables. - Le télétravail déjà développé - La sensibilisation de tous les collaborateurs
Déplacements professionnels (train, voiture, avion)	-32%	<ul style="list-style-type: none"> - Une Politique de déplacement professionnel - La sensibilisation spécifique des managers à interroger la pertinence des déplacements au regard des enjeux climat - Un critère d'intéressement d'entreprise indexé sur les déplacements - Évolution de la flotte automobile vers une flotte mobilité - La sensibilisation de tous les collaborateurs
Immobilisations (bâtiments, véhicules, matériel informatique)	-23%	<ul style="list-style-type: none"> - L'optimisation des m² (estimation basée sur l'objectif de -30 000m² de la Foncière Harmonie Mutuelle) - L'augmentation de la durée de vie des équipements mobiliers et informatiques
Énergie	-40%	<ul style="list-style-type: none"> - La réduction de 40% de consommation d'énergie entre 2019 et 2030 (pour se mettre en conformité avec le Décret Tertiaire) grâce à une meilleure performance énergétique des bâtiments et des comportements de sobriété sur site
Utilisations numériques	+100%	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse anticipée liée à la dématérialisation
Fret	-30%	<ul style="list-style-type: none"> - Une réduction des achats (intrants) et une optimisation des trajets de navettes Harmonie Mutuelle
Hors énergie (climatisation)	-40%	<ul style="list-style-type: none"> - La réduction de 40% de consommation d'énergie entre 2019 et 2030 (pour se mettre en conformité avec le Décret Tertiaire)
Fin de vie	-75%	<ul style="list-style-type: none"> - La dématérialisation massive, notamment des courriers avec l'adhérent
Déchets	-90%	<ul style="list-style-type: none"> - L'atteinte des objectifs de politique de réduction des déchets et tri systématique

Figure 7 - Détails des actions du plan d'action de réduction

⁷ AME : Avec Mesures Existantes

1.9 *Plan d'action* de réduction des gaz à effet de serre *à 2030* sur la partie « Investissements »

Les placements ISR (Investissement Socialement Responsable) d'Harmonie Mutuelle font l'objet d'un rapport séparé (rapport Investisseur Responsable 2022 p.54⁸).

1.10 *La compensation* carbone

La neutralité carbone est l'équilibre entre les émissions de carbone rejetées dans l'atmosphère et le carbone absorbé par les puits de carbone (forêts, les marais côtiers, le bocage, le phytoplancton, océans, etc.).

Une entreprise contribue à la neutralité carbone de son territoire ou pays en :

- Réduisant ses émissions
 - Permettant des émissions évitées
 - Compensant ses émissions inévitables, en finançant des projets de réductions d'émissions hors de sa chaîne de valeur
- En 2023, Harmonie Mutuelle ne fait pas de compensation carbone pour orienter l'ensemble de ses forces sur la réduction et les émissions évitées.



⁸ Rapport Harmonie Mutuelle Investisseur Responsable 2022 : <https://www.harmonie-mutuelle.fr/sites/default/files/2023-05/HM-rapport-investisseur-responsable-2022.pdf>





2



*Actions
par levier
stratégique*



Levier 1

INSCRIRE LES ENJEUX DE LA TRANSITION ET DE L'ADAPTATION ÉCOLOGIQUES DANS NOTRE MODÈLE D'ENTREPRISE MUTUALISTE

- 1.1 *Intégrer les objectifs* de notre Stratégie Climat dans les feuilles de route de chaque direction et dans les modèles de management, en articulation avec notre performance économique et sociale

➤ **Diagnostiques et feuilles de route des directions**

La Stratégie Climat est intégrée dans les objectifs de l'entreprise mutualiste à mission et dans le plan stratégique d'Harmonie Mutuelle. Cela permet de mobiliser les directions et établir des plans d'actions spécifiques à leurs métiers. De 2022 à 2023, deux démarches de co-construction ont été suivies : en collectif avec le comité stratégie climat, réunissant mensuellement les 13 directions impliquées ; et en échange direct avec les directions pour l'élaboration de diagnostic d'impact personnalisé (identification des impacts CO₂ de la direction et ses leviers d'actions). Ces bases étant posées fin 2023, un travail continu d'appropriation et d'autonomisation est à maintenir dans les directions.

➤ **Critère écologique dans l'intéressement**

Depuis 2021, ¼ de l'intéressement est indexé sur les émissions de CO₂ des déplacements professionnels en voiture, avion et train, dans le but d'engager chacun à les réduire.

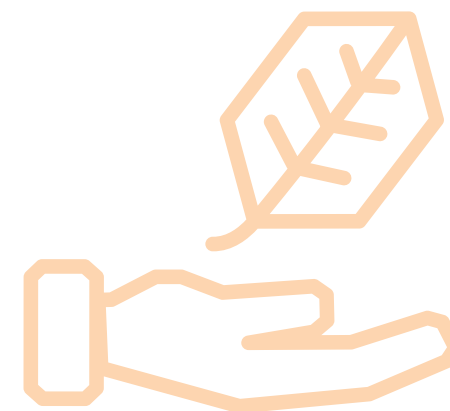
➤ **Deux jours de solidarité ou de formation aux salariés**

Depuis 2022, les salariés Harmonie Mutuelle peuvent solliciter ce temps pour des engagements bénévoles ou pour une formation.

- 1.2 *Améliorer les données et la connaissance* permettant la détermination d'indicateurs et l'atteinte des objectifs fixés.

➤ **Approfondissement de la comptabilité carbone au niveau global**

Chaque année depuis 2020, la réalisation du Bilan Carbone® avec un suivi du résultat en absolu et en intensité (émissions de gaz à effet de serre par personnes protégées) est l'occasion d'améliorer les données pour aller vers une comptabilité carbone de plus en plus précise. Le taux d'incertitude de notre Bilan Carbone® est passé de 40 à 30% entre 2019 et 2022.



» Nouveaux indicateurs au niveau métier - deux exemples

À partir de 2022, des directions se dotent peu à peu de leurs propres indicateurs climat. Par exemple, la direction des Systèmes d'Information (DSI) a mis en place un tableau de bord Numérique Responsable. Il recense : le poids en CO2 des immobilisations numériques (écrans, unités centrales, ordinateurs portables, tablettes etc.), la consommation électrique du data center Harmonie Mutuelle, le respect des critères de numérique responsable dans l'architecture des projets informatiques.

Depuis 2022, la direction Achats Groupe VYV affine également ses indicateurs. Elle s'est dotée d'un logiciel de relation fournisseur qui permettra fin 2024 de suivre des indicateurs tels que le taux d'Appels d'Offre contenant des critères RSE, le taux de fournisseurs labellisés, le taux de produits achetés labellisés, etc.



1.3 Permettre à toutes nos parties prenantes internes d'avoir accès à de la *sensibilisation générale* et de la *formation spécifique*.

» Formation pour tous les collaborateurs : le PASS Climat

Disponible depuis 2022, le PASS Climat a été conçu en interne et en coopération avec le Groupe VYV.

Il comprend **plusieurs modules** :

- Comprendre le Bilan Carbone®, un jeu interactif à distance réalisé en collaboration avec différents services internes
- « Dérèglement climatique et effet de serre » avec François Gemenne, chercheur en géopolitique du climat et auteur principal du rapport du GIEC
- « Et si la santé guidait le monde ? » Entretien avec Éloi Laurent, économiste à l'OFCE, professeur à Sciences Po
- « Énergie et climat », témoignage de Raphaël de Montfort, spécialiste en stratégie bas carbone
- « Biodiversité et santé » par Philippe Grandcolas, écologue et directeur de recherche au CNRS
- « Redéfinir nos usages » par Virginie Raison-Victor, présidente du GIEC Pays de Loire

En décembre 2023, 80% des salariés Harmonie Mutuelle ont débuté ce cycle de formation obligatoire ainsi que de nombreux élus.

Des guides complémentaires ont été conçus depuis 2021 afin d'accompagner concrètement et pédagogiquement les collaborateurs :

- Tout comprendre à la Stratégie Climat
- Tout comprendre aux investissements responsables chez Harmonie Mutuelle
- Guide des écogestes au bureau construit par et pour les collaborateurs
- Guide des éco-événements
- Guide de mise en place d'un Plan de Mobilité Employeur
- Kit Ressources Environnement, une plateforme qui donne accès à des contenus pour faire monter en compétences les collaborateurs et les élus.

» Formation pour le conseil d'administration et le comité de direction générale

En 2021 et 2022, le conseil d'administration et le comité de direction générale ont été formés par des experts : Virginie Raison (spécialiste en géopolitique et prospectiviste, présidente du GIEC Pays de la Loire, co-fondatrice du Grand Défi des Entreprises pour la Planète), Didier Livio (ex managing partner de Deloitte Sustainability, fondateur de la PME Synergence, auteur de Reconcilier l'entreprise et la société L'entreprise a-t-elle une vocation politique ? En 2002) et Pierre Leroy (Maire et auteur de Passage délicat. Penser et panser le territoire en 2021).

» Formation pour la direction communication

En 2023, la direction Communication a débuté son « Parcours communication responsable » par l'organisation d'une journée complète permettant de sensibiliser les collaborateurs à la nécessaire évolution vers une communication narrative impactante et des évolutions de pratiques métiers pour en réduire l'impact notamment carbone. Trois grandes séquences interactives :

- La conférence Imagine 2050 pour présenter les grands enjeux systémiques auxquels l'humanité est confrontée face aux crises écologique, climatique et énergétique ;
- Un atelier sur la transformation des métiers de la communication : « L'Atelier Neige », la neige représentant une limite matérielle ou philosophique qui disparaît ;
- Un atelier sur le discours et la narration qui doivent désormais s'appuyer sur de nouvelles formes d'abondance pour créer des futurs désirables.

» Formation pour la direction Achats du Groupe VYV

En 2023, la direction Achats du Groupe VYV a suivi une formation abordant les thèmes suivants :

- Comprendre le rôle des Achats dans la démarche RSE
- Savoir qualifier la qualité d'une démarche Achats Responsables
- Découvrir les outils clés pour déployer les Achats responsables
- Intégrer la RSE dans sa stratégie famille d'achats, la sélection de fournisseur, la gestion de la performance



1.4

Communiquer régulièrement sur la Stratégie Climat

pour permettre l'appropriation et l'engagement de nos parties prenantes.

» En interne, une communication la plus transparente et régulière possible sur les changements de pratiques de l'entreprise et les actions individuelles

En interne, tous les canaux sont utilisés pour informer. L'intranet comporte sa page dédiée aux sujets Santé & Écologies : ressources, outils et idées pour agir. Une newsletter de veille mensuelle sur les sujets Santé / Climat / Transition des entreprises est partagée à tous les collaborateurs. Le réseau social interne et une réunion annuelle ouverte à tous les collaborateurs permettent de présenter des actualités, les résultats du Bilan Carbone® et les avancées stratégiques.

» En externe, une communication croissante envers nos adhérents et entreprises clientes sur la stratégie climat et la sensibilisation au lien santé et environnement

Depuis 2020, les multiples canaux externes d'Harmonie Mutuelle (Réseaux Sociaux, Newsletters Entreprises, Newsletters Adhérents, Agoras mutualistes, Magazine Harmonie Santé) sont utilisés de façon croissante pour parler du sujet climat. Envers nos entreprises adhérentes, la démarche de stratégie climat et de Bilan Carbone® est valorisée de façon à les inspirer à passer à l'action. Envers nos adhérents particuliers, les contenus faisant le lien santé & environnement sont privilégiés, pour les aider à adopter des modes de vie favorables à leur santé et l'environnement.



1.5

Accompagner les élus dans leur rôle d'acteurs de la stratégie climat

Harmonie Mutuelle compte près de 2000 élus représentés par des délégués en assemblée générale. En juillet 2022, les délégués ont voté à 95% la résolution Stratégie Climat. A côté de leur rôle dans la gouvernance, ils agissent pour la santé et la solidarité dans les territoires en finançant ou organisant des actions citoyennes. La direction Animation de la Vie Mutualiste les accompagne au quotidien. En 2022, 11% des actions des élus portaient l'environnement. L'enjeu est de continuer de faire vivre ce thème tout en rendant toujours plus éco-responsables les actions organisées.



Structuration des cadres d'actions et des outils pour les élus

Les espaces d'engagements militant sur le sujet santé et environnement rassemblent 226 élus en 2023.

Le collectif AGIR est créé en 2023 avec 70 élus volontaires pour approfondir leur engagement environnemental.

La formation du PASS Climat est mise à disposition des élus à partir de 2022.



Amélioration des pratiques événementielles

Les délégués mutualistes agissent pour la santé et la solidarité dans les territoires en finançant ou organisant des actions citoyennes. À partir de 2023, les responsables Animation de la Vie Mutualiste sensibilisent les élus aux principes de l'éco-événement avec la production d'un guide dédié, et l'incitation aux mobilités durables et covoiturage.



Levier 2

INTÉGRER UNE DÉMARCHÉ ÉCOLOGIQUE ET DE SOBRIÉTÉ DANS LES MOYENS ET LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Le deuxième levier concerne les actions de décarbonation, son point de départ est donc le Bilan Carbone® de fonctionnement. Les priorités de réduction sont sur les intrants, les déplacements et les immobilisations.



Figure 8 : Le Bilan Carbone® de fonctionnement 2022



2.1

Faire de la *sobriété* un levier de simplification des processus au service de l'*efficacité* opérationnelle et de la *qualité de service*

Qu'est-ce qu'un bon processus simplifié dans une recherche de sobriété ? C'est une triple optimisation : économie de gaz à effet de serre, économie financière et de temps. La nature de l'activité majoritaire d'Harmonie Mutuelle étant administrative (gestion de dossiers et de remboursements), de nombreux processus à simplifier sont liés à la réduction des impressions et envois papier au profit de la dématérialisation. Cette dernière n'est évidemment pas sans effet rebond⁹.

Les exemples se trouvent à toutes les échelles, dans tous les métiers et sont donc difficiles à repérer et quantifier en réduction de CO₂. Ce sous levier n'appelle donc pas un plan d'action précis, il est davantage une boussole à l'action.

⁹ « L'effet rebond est une notion du vocabulaire économique qui désigne un accroissement de la consommation provoqué par la réduction des limites qui étaient jusque-là posées à l'usage d'un bien, d'un service ou d'une technologie. Le surcroît de ressources dégagé est alors utilisé pour une surconsommation du même produit, ou bien pour la consommation d'autres produits. Appliqué à l'écologie, et notamment à la consommation d'énergie, l'effet rebond caractérise un effet pervers et paradoxal des progrès en matière d'efficacité énergétique : les économies réalisées ne sont pas synonymes d'une moindre consommation, mais entraînent au contraire une augmentation de la consommation des équipements concernés ou d'autres équipements, et donc de l'énergie nécessaire à leur fabrication et à leur fonctionnement. » Dernière modification le 5 Juin 2020 <https://youmatter.world/fr/definition/effet-rebond-ecologie-definition-principe-exemples-solutions/>



2.2 Promouvoir la sobriété de l'achat et déployer une *politique d'achat responsable*

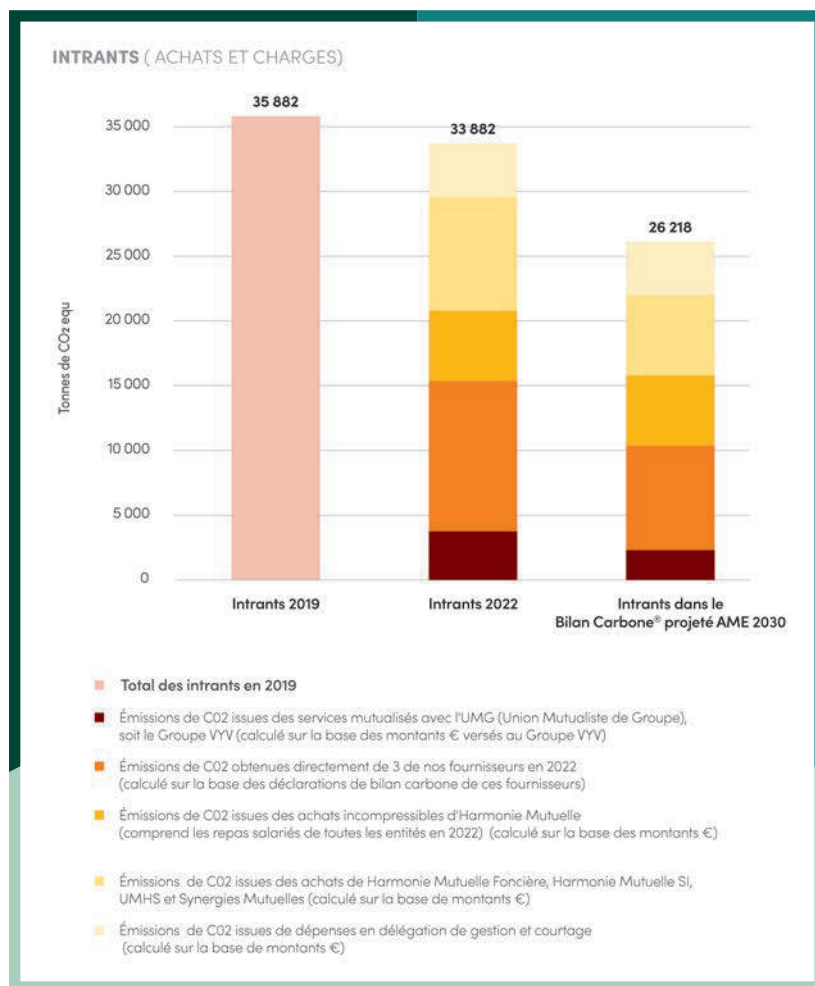


Figure 9 : Émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO2e sur le poste Intrants 2019, 2022 et 2030 projeté AME.

NB : Le total projeté AME 2030 a été déterminé dans le plan d'action de réduction. Il est à interpréter comme une boussole et non à la lettre car il a été estimé dans l'hypothèse de la poursuite d'une Stratégie Climat « avec mesures existantes » (AME), sans scénario de rupture.

Le poste des intrants représente 64,2% du Bilan Carbone® de fonctionnement 2022. Il comptabilise les émissions issues de tous les biens et services que nous achetons pour faire fonctionner Harmonie Mutuelle (hors immobilisations). C'est le poste le plus important de notre Bilan Carbone® de fonctionnement. La majorité des achats sont mutualisés au Groupe VYV qui agit via une politique d'achats responsables. Certains leviers d'actions restent toutefois aux mains des salariés. Les axes de travail sont d'acheter moins (la sobriété), d'acheter mieux (la politique d'achat responsable) et de comptabiliser mieux (l'amélioration de la comptabilité carbone).

➤ Acheter moins

La sobriété est le premier axe de réduction à la portée de chacun et qui s'applique notamment aux achats de biens manufacturés. C'est simplement se demander avant chaque achat s'il est nécessaire, si acheter neuf est incontournable ou si un marché de seconde main ou de location existe. Si certaines actions semblent aujourd'hui souhaitables mais irréalisables, les lois et offres sont en train de s'adapter permettant de nouvelles solutions demain. Il est à noter que certains intrants comptés dans le Bilan Carbone® resteront incompressibles.

➤ Acheter mieux

Depuis 2022, la direction Achat du Groupe VYV structure sa politique d'Achats Responsables.

Sur la fin d'année 2023, elle cartographie des critères d'achats responsables pour chaque famille d'achats (famille marketing, famille IT, etc.). Partant de ces critères, elle posera début 2024 une stratégie pour savoir lesquels prioriser. L'appropriation des labels RSE (des entreprises et produits) est également en cours dans cette direction.

➤ Mieux comptabiliser le CO2 des achats

Comme dans toute organisation, il est aujourd'hui difficile d'estimer l'impact CO2 de chacun de nos achats. Pour cela, nous avons recours à des estimations. Par exemple, quand nous disposons d'une facture de fourniture de bureau, nous ne connaissons pas leur empreinte carbone. Nous ne connaissons pas leur matière, où elles ont été produites, etc. Pour pallier cette information manquante, nous appliquons une estimation : X € dépensé dans des biens mobiliers représentera X kg de CO2e. Ces ratios monétaires nous sont fournis par l'ADEME. Ces estimations sont en général plus pessimistes que la réalité de l'empreinte carbone de chaque achat et sont soumises aux variations de la valeur de l'euro.

Notre enjeu principal pour les intrants est donc de basculer à terme vers une meilleure comptabilité pour avoir le poids CO2 précis de chaque achat. Ce changement majeur est souhaitable et nécessite d'impliquer le service Achats, le service Comptabilité et tous nos fournisseurs dans un nouveau mode de comptabilité. La première étape pour se mettre en marche est de demander le Bilan Carbone® de nos fournisseurs, pour identifier la part que nous représentons dedans, cela donne déjà une estimation plus précise.

En 2022, 8 fournisseurs majeurs au niveau du Groupe VYV ont été sollicités pour fournir leur Bilan Carbone®, pour qu'Harmonie Mutuelle puisse affiner le sien. En mars 2024, la direction Achats ambitionne d'avoir sollicité les Bilan Carbone® de 36 fournisseurs.

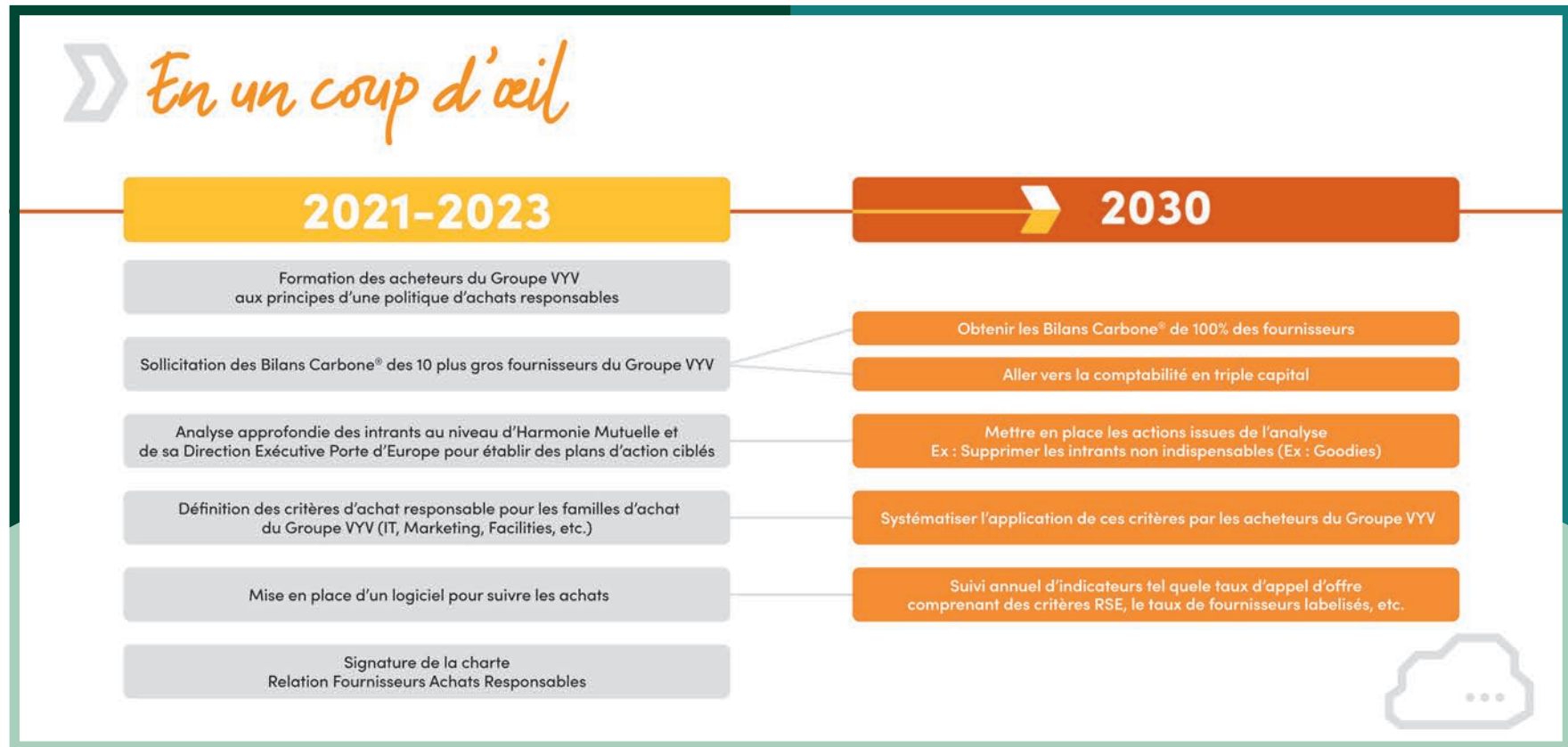


Figure 10 : Frise des actions sur les achats

2.3 Déployer une *politique d'optimisation des déplacements* des collaborateurs et des élus

Les déplacements représentent 16,3% du Bilan Carbone® de fonctionnement. C'est le deuxième plus gros poste d'émission. Il est composé des déplacements domicile-travail (estimés à partir de l'enquête annuelle auprès des salariés), des déplacements professionnels (suivis selon les km en train, avion et voiture des salariés et élus) et des déplacements des visiteurs en agence (estimés grâce aux statistiques de passage).

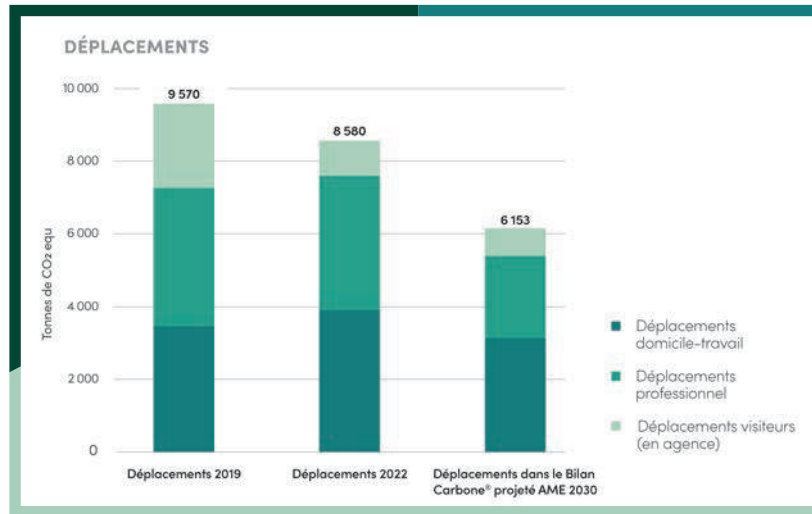


Figure 11 : Emissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO2e sur le poste Déplacements en 2019, 2022 et 2030 projeté AME.

NB : Le total projeté AME 2030 est a été déterminé dans le plan d'action de réduction. Il est à interpréter comme une boussole et non à la lettre car il a été estimé dans l'hypothèse de la poursuite d'une Stratégie Climat « avec mesures existantes » (AME), sans scénario de rupture.

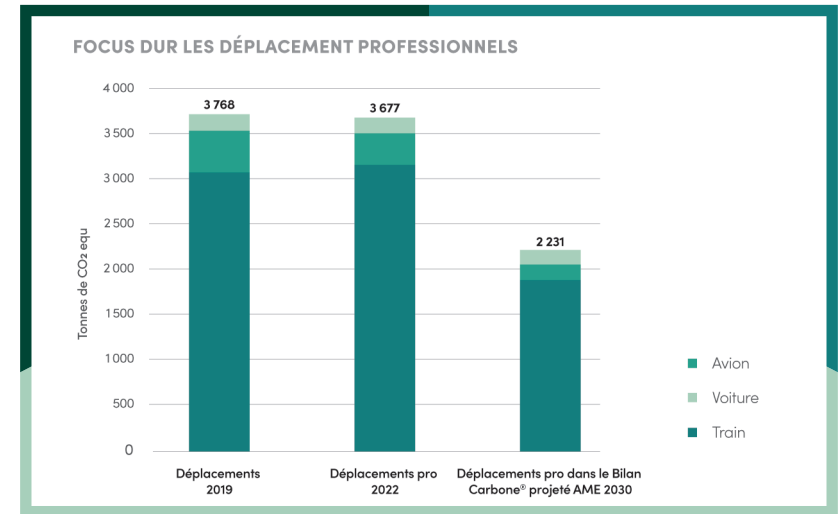


Figure 12 : Focus sur les émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO2e des déplacements professionnels (au sein du poste « Déplacements ») en 2019, 2022 et 2030 projeté AME.

» Réduire l'impact des déplacements professionnels :

- 2022 : Mise en place d'un **indicateur d'intéressement** indexé sur la réduction de l'impact CO2 des déplacements professionnels (hors commerciaux et élus)
- 2023 : Mise à jour de la **politique déplacements professionnels** en 2023, rendant notamment obligatoire le fait de prendre le train plutôt que l'avion ou la voiture si le trajet est faisable en moins de 3H30
- 2023 : Formation obligatoire à **l'écoconduite** pour les détenteurs de véhicules de fonction et de service.
- 2023 : Début du chantier de passer d'une **flotte « Automobile » à une Flotte « Mobilité »**. Ce changement implique un renouvellement de la flotte avec des véhicules électriques ou hybrides et la rationalisation des véhicules de service/fonction au profit d'autres moyens de mobilité. Il est à noter qu'Harmonie Mutuelle est soumise à la Loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) qui indique de renouveler la flotte avec un pourcentage minimum de véhicules à faibles émissions (VFE) selon le calendrier suivant : 10% à partir du 1^{er} janvier 2022, 20% à partir du 1^{er} janvier 2024, 35% à partir du 1^{er} janvier 2027, 50% à partir du 1^{er} janvier 2030.

➤ Réduire l'impact des déplacements domicile-travail :

- 2021 : Élargissement du **télétravail** jusqu'à 3 jours possibles par semaine
- 2022 : Mise en place du **Forfait Mobilités Durables** à 200 €. 242 demandes pour l'année 2021, 428 demandes pour l'année 2022.
- 2023 : **Augmentation** du Forfait Mobilités Durables de 200 à 300 €.
- 2022 - 2023 : Animation de **Plans de Mobilité Employeur (PDME)**¹⁰ : Les 25 sites comptant plus de cinquante salariés ont des référents PDME actifs à fin 2023. 61 référents sont embarqués dans la démarche à fin 2023.

- 2020 - 2030 : Déploiement **d'infrastructures** de mobilités durables (Ex : douches, parkings vélo, pompe à vélo à disposition) mises en place par la Foncière Harmonie Mutuelle.
- 2023 : Partenariats nationaux avec une application de **covoiturage** du quotidien, et une plateforme de conseil **au choix des équipements vélo, trottinette, etc.**

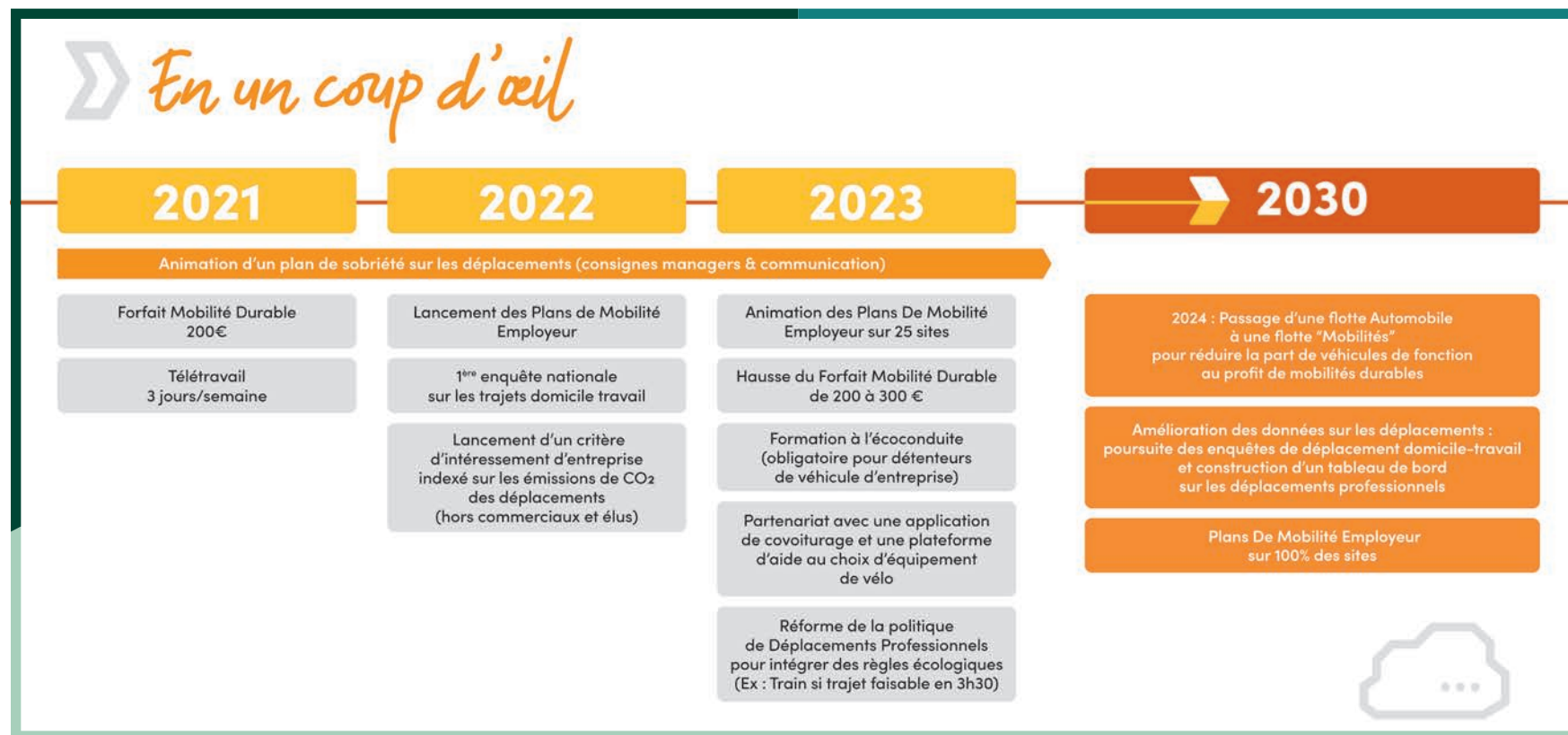


Figure 13 : Frise des actions déplacements

¹⁰ PDME : Un Plan de Mobilité Employeur désigne l'ensemble des mesures prises par un employeur pour favoriser les transports alternatifs à la voiture, comme les transports en commun (bus, tram, train...) ou les mobilités actives comme le vélo



2.4

Transformer et optimiser le parc immobilier et ses usages

Les immobilisations (notamment les m² opérés et le mobilier), représentent 10% du Bilan Carbone® de fonctionnement. Nous comptabilisons aussi ici l'énergie (7%), l'hors énergie (climatisation 2%) et les déchets (1%) car ces postes d'émissions réfèrent à la logistique et les usages sur les sites. La Foncière Harmonie Mutuelle gère 185 388 m² à fin 2023. Ces lieux sont des sites administratifs (bureaux et Centres de Relation client) et 211 agences, selon les données d'octobre 2023. Harmonie Mutuelle Foncière est parfois propriétaire (74%), parfois locataire (26%). Sur les sites en propriété, la Foncière Harmonie Mutuelle loue à bail dès que possible des surfaces non exploitées par Harmonie Mutuelle à des tiers.

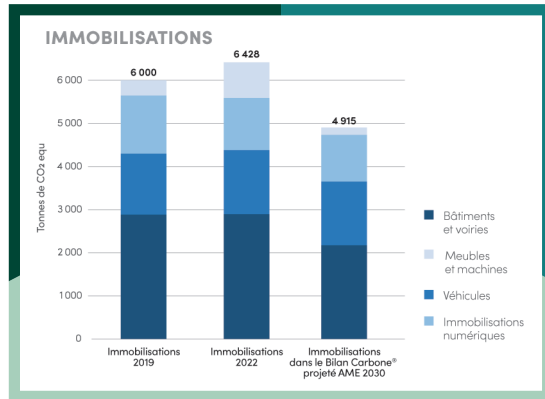


Figure 14 : Émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO₂e sur le poste Immobilisations en 2019, 2022 et 2030 projeté AME.

NB : Le total projeté AME 2030 est a été déterminé dans le plan d'action de réduction. Il est à interpréter comme une boussole et non à la lettre car il a été estimé dans l'hypothèse de la poursuite d'une Stratégie Climat « avec mesures existantes » (AME), sans scénario de rupture.

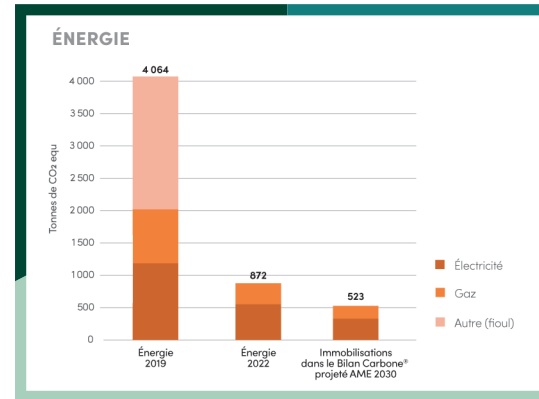


Figure 15 : Émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO₂e sur le poste Énergie en 2019, 2022 et 2030 projeté AME.

NB : Le total projeté AME 2030 est a été déterminé dans le plan d'action de réduction. Il est à interpréter comme une boussole et non à la lettre car il a été estimé dans l'hypothèse de la poursuite d'une Stratégie Climat « avec mesures existantes » (AME), sans scénario de rupture.

NB 2 : En 2019, les consommations d'énergie avaient été estimées à partir des données tertiaires nationales, d'où le grand écart avec les années suivantes.

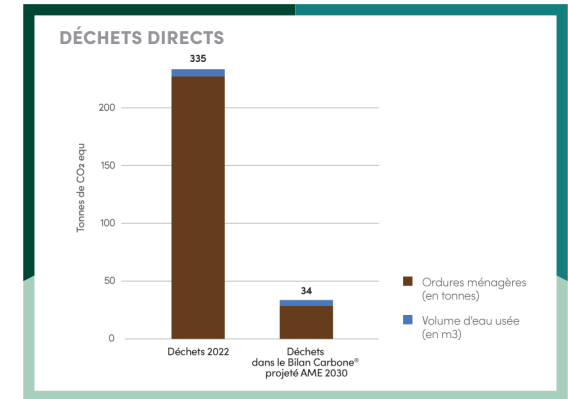


Figure 16 : Émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO₂e sur le poste Déchets Directs en 2019, 2022 et 2030 projeté AME.

NB : Le total projeté AME 2030 est a été déterminé dans le plan d'action de réduction. Il est à interpréter comme une boussole et non à la lettre car il a été estimé dans l'hypothèse de la poursuite d'une Stratégie Climat « avec mesures existantes » (AME), sans scénario de rupture.

Transformer les espaces de travail Harmonie Mutuelle : optimisation des surfaces immobilières occupées et amélioration des conditions et environnements de travail des collaborateurs sur les principaux sites administratifs

La direction Immobilier et Lieux de Vie a mis en place une charte d'aménagement des espaces et identifié les pistes d'optimisation du parc immobilier.

Améliorer la performance énergétique des bâtiments

L'entreprise est soumise à la réglementation du décret tertiaire⁷⁷ qui impose une réduction des consommations énergétiques progressive dans les bâtiments tertiaires. L'objectif est d'économiser 60% d'énergie finale dans ces bâtiments à l'horizon 2050 (et -40% d'ici 2030). Le décret BACS (« Building Automation & Control Systems ») détermine les moyens permettant d'atteindre les objectifs de réduction de consommation fixés par le décret tertiaire. Cette norme impose de mettre en place un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments, d'ici le 1^{er} janvier 2025 à minima.

⁷⁷ Décret tertiaire (aussi appelé « dispositif Eco-Energie tertiaire ») : obligation réglementaire visant à engager les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Ce nouveau décret est entré en vigueur en octobre 2019 et vient préciser les conditions d'application de la Loi Élan (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), promulguée fin 2018. Il implique une obligation déclarative annuelle des consommations énergétiques sur la plateforme OPERAT, éditée par l'ADEME. Il implique une réduction des consommations énergétiques de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050, par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à 2010.

La direction Immobilier et Lieux de Vie a mis en place un logiciel pour suivre les consommations des bâtiments et a réalisé les premiers audits énergétiques des sites. Depuis 2023, les locaux sont tous équipés en ampoules LED après plusieurs années de transformation. Depuis l'hiver 2022, un plan de sobriété énergétique est animé pour encourager les écogestes.

» Promouvoir l'accueil de mobilités douces par la création de parkings adaptés à ces moyens de transport, la mise en place de vestiaires équipés de douches et la mise en valeur du plan de transport en commun

Sur les 25 sites de plus de 50 salariés :

- Tous sont tous équipés de parking vélo. Toutefois, les espaces sont encore parfois trop petits ou non abrités.
- 21 sont équipés d'au moins une douche et un vestiaire

- 19 sont équipés d'une pompe à vélo en libre-service au 31 décembre 2023 (les 6 derniers étant en cours d'équipement)
- Des animations sur site telles que des ateliers de réparations vélo, des essais de vélo à assistance électrique, des cours de partage de la route entre usagers, sont proposées régulièrement.

» Optimiser le mobilier

Actuellement à fin 2023, une réflexion est en cours avec le Groupe VYV pour s'équiper d'un logiciel pour optimiser la gestion du mobilier, le mutualiser et réutiliser.

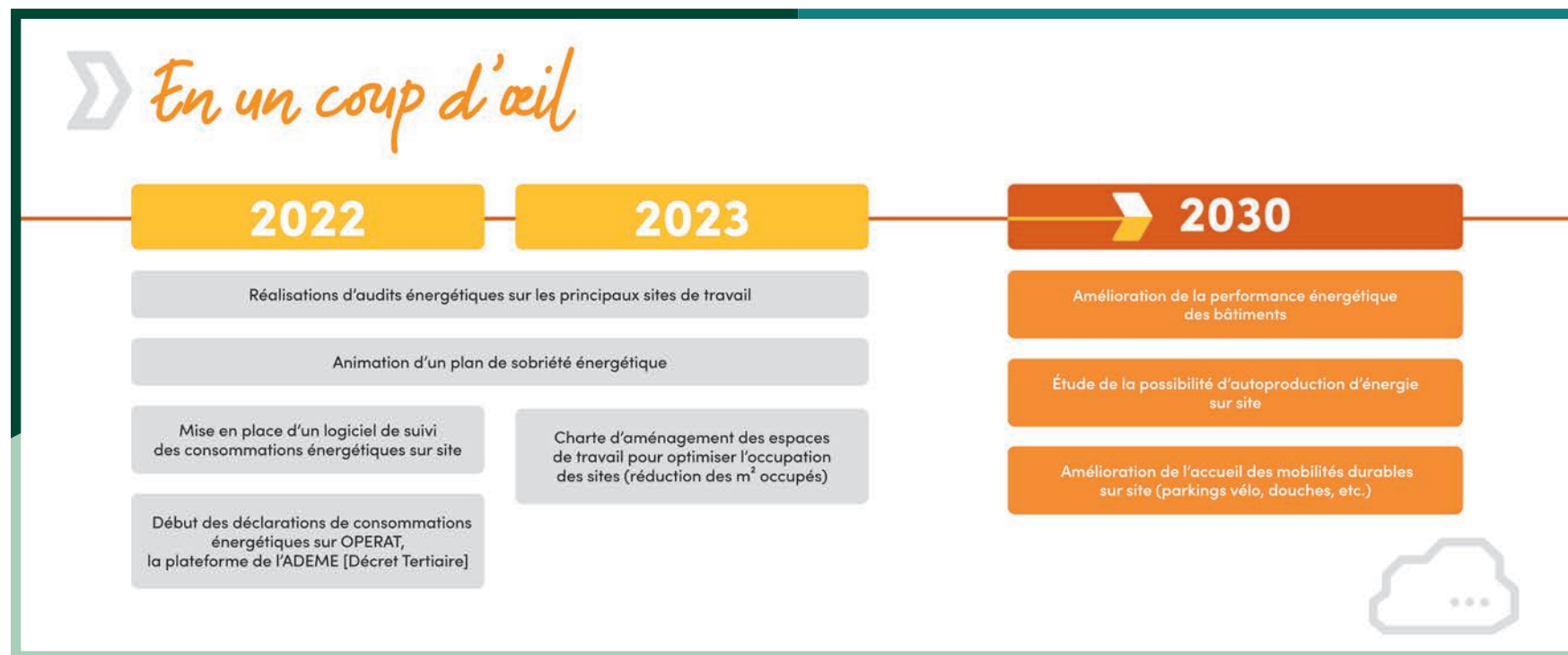


Figure 17 : Frise des actions immobilier et ses usages



2.5 Engager une démarche de *numérique sobre et responsable*

En 2023, la direction du système d'information a mis en place un tableau de bord « Numérique Responsable » qui sert à suivre et prioriser les actions de décarbonation. Voici les priorités qui en découlent :

» Préserver et faire durer nos équipements

Selon l'ADEME, 80% de l'impact environnemental d'un terminal se fait lors de la fabrication, et 20 % lors de l'utilisation. Depuis 2022, la durée de vie des ordinateurs est allongée de 3 à 5 ans.

» Maîtriser la consommation d'énergie des data centers

L'usage du numérique nécessite de l'énergie. C'est le cas des data centers qui doivent être ventilés et climatisés pour maintenir une bonne température de fonctionnement.

Actions mises en place :

- Cloisonnement des allées froides froides / chaudes
- Amélioration de la climatisation (brumisateurs, ...)
- Augmentation de la température (passage de 20 à 25°)
- Suivi des infrastructures, démantèlement des infrastructures plus utilisées

» Optimiser le stockage des données

- Depuis 2021, Harmonie Mutuelle est dotée d'une plateforme de données centralisées nous permet d'avoir la donnée physiquement au même endroit, quel que soit son usage, et de limiter ainsi la redondance des données.
- 2023 : Optimisation des codes informatiques des logiciels développés en interne. Ils ont été évalués par une première analyse CAST¹². Les résultats sont satisfaisants (note 2.08 sur l'index Green IT) et pointent où l'écoconception doit se renforcer.

- 2023 : des critères de Numérique Responsable ont été définis et intégrés dans les règles d'architecture des applications développées. L'objectif est d'en intégrer un maximum à chaque nouveau développement.
- 2022 et 2023 : Sensibilisation annuelle des collaborateurs au nettoyage de leurs données : Chaque année depuis 2021, Harmonie Mutuelle s'inscrit dans la démarche de « Cyber World Clean Up Day ».



¹² Analyse CAST : l'analyse CAST évalue la qualité du code informatique derrière les applications

Levier 3

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

Les investissements représentent 217 000 Tonnes équivalent CO₂ en 2022 : c'est le premier défi de décarbonation.

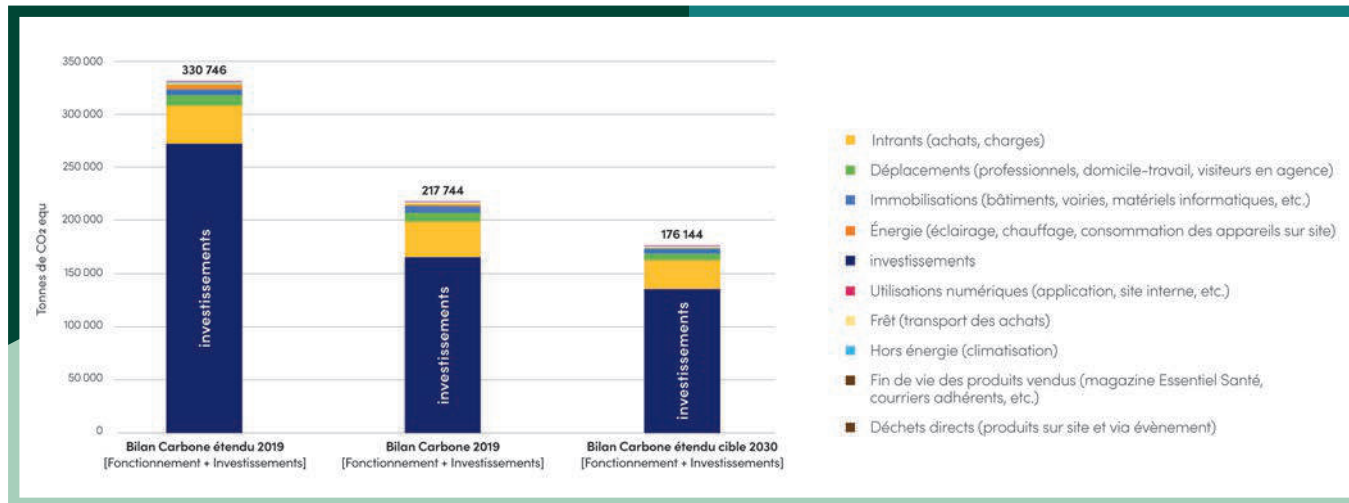


Figure 18 : Bilan Carbone étendu (Fonctionnement + Investissements) 2019, 2022, 2030



Harmonie Mutuelle est un investisseur institutionnel qui dispose d'actifs de rendements. Si la gestion des fonds est déléguée à des sociétés de gestion, c'est bien Harmonie Mutuelle, via sa direction ISR (Investissements Socialement Responsables) qui fixe les règles pour garantir une démarche responsable d'investissement (en sus des propres règles de gestion responsable des sociétés de gestion).

Pour cela, elle choisit d'investir sur des entreprises ou des secteurs au regard des 3 critères E-S-G : Environnement, Social, Gouvernance. Concernant, la partie « E » (Environnement) relative au climat, la direction ISR œuvre à la décarbonation des investissements d'Harmonie Mutuelle avec une stratégie dédiée nommée H2030. L'objectif de H2030 est de réduire d'ici 2030 de 50% l'empreinte CO₂ d'Harmonie Mutuelle sur les actions et obligations d'entreprises détenues en direct (par rapport à 2019, et sur les scopes 1, 2 et 3).

Voici des ordres de grandeur à garder en tête :

Les investissements d'Harmonie Mutuelle sont responsables de 75 % du Bilan Carbone®, avant les émissions liées au fonctionnement (intrants, déplacements, immobilisations, énergie, etc.). Les investissements d'Harmonie Mutuelle en 2022 ont émis 217 000 Tonnes de CO₂e. Par comparaison, l'activité (fonctionnement) d'Harmonie Mutuelle en 2022 a émis de 52 800 Tonnes de CO₂e.

Sur une partie des investissements d'Harmonie Mutuelle (98% des actifs de rendement), une politique d'ISR est mise en œuvre. Elle inclut :

» De favoriser la transition énergétique et réduire les investissements dans les entreprises n'adaptant pas leurs modèles à la transition

La stratégie H2030 fixe l'objectif est de réduire d'ici 2030 de 50% de l'empreinte CO₂ d'Harmonie Mutuelle sur les actions et obligations d'entreprises détenues en direct (par rapport à 2019, scope 1, 2 et 3). Elle possède des objectifs globaux et 3 politiques, objectifs et plans d'actions sectoriels (détaillés ci-après). En vue de ces objectifs, Harmonie Mutuelle a élaboré son propre référentiel ESG-Climat pour évaluer les entreprises les plus performantes en matière d'ESG. Ce référentiel est ensuite confié aux sociétés de gestion (pour éviter d'utiliser leurs propres notations qui divergent parfois les unes des autres).

Les objectifs globaux fixés par la stratégie sont :

- La sortie du charbon thermique d'ici 2030
- La réduction de 50% l'empreinte carbone du portefeuille d'ici 2030 (par rapport à 2019, scope 1, 2 et 3)
- Le doublement de la part verte d'ici 2025

Les objectifs sectoriels fixés par la Stratégie Climat H2030 sont :

- Producteurs d'électricité : Respecter une trajectoire plus qu'en ligne avec le scénario NZE (Net Zero Émissions) de l'AIE (en sus de la sortie du charbon d'ici 2030) (exprimé en tCO₂/GWh)
- Producteurs de gaz et de pétrole : ne plus investir dans des entreprises dont plus de 15 % de la production de pétrole et de gaz émane de combustibles fossiles non conventionnels tels que les sables bitumineux, le pétrole et le gaz de schiste et/ou le forage en arctique (cumulés) et/ou dont la part de l'expansion prévue dans les combustibles fossiles non conventionnels, est supérieur à 15 % des expansions prévus, ou est supérieure à 1000 millions de barils équivalent pétrole (mmbœ) tels qu'établi par la liste « GOGEL » de l'ONG Allemande Urgewald
- Constructeurs automobiles : respecter une trajectoire en ligne avec la réglementation européenne (exprimé en gCO₂/km)



La trajectoire de décarbonation du portefeuille (en absolu ou en relatif) dépasse actuellement largement les objectifs fixés. Cela étant, une partie de ces baisses étant soit liée à des effets de changements de périmètres ou de méthodologies, ces trajectoires risquent de ne pas être linéaires. Par ailleurs, en ce qui concerne les baisses réelles de l'empreinte carbone (à minima -8 % sur les trois derniers trimestres de 2022, post-changements de méthodologie du fournisseur de données), celles-ci sont parfois dues à des désinvestissements dans le secteur pétrole et gaz à partir du 1^{er} janvier 2022 (en raison de l'objectif sectoriel lié à ce secteur) et renforce le fait que cette trajectoire ne sera sans doute pas linéaire. En revanche cette trajectoire confirme l'utilité du Référentiel Harmonie Mutuelle car les réallocations réalisées (du E vers des mieux notées) permettent effectivement de respecter ces trajectoires de décarbonation¹³.



» Renforcer l'investissement au service des territoires, de la santé et de la transition écologique

Depuis 2017, Harmonie Mutuelle a mis en place le fonds d'investissements « Patient Autonome » avec BPI France pour soutenir les startups sur le matériel de santé, les innovations pour de meilleurs diagnostics. 35M€ ont été déployés (50M€ dédiés – mais pas encore déployés).

Le fonds d'investissement fonds « Harmonie Mutuelle Emplois France » pour le maintien de l'emploi dans les territoires a été mis en place. Harmonie Mutuelle a alloué 15 % de ses actifs de rendement à ce fonds qui favorise le développement des territoires et les entreprises innovantes s'inscrivant dans une dynamique de maintien et de créations d'emplois dans les régions. Ce fonds, déjà récompensé pour sa stratégie en 2019, a notamment reçu la double labélisation (labels ISR et Relance) début 2021 et une nouvelle Couronne Agefi en 2022.

¹³ Extrait du rapport Harmonie Mutuelle Investisseur Responsable 2022 p.55 : <https://www.harmonie-mutuelle.fr/sites/default/files/2023-05/HM-rapport-investisseur-responsable-2022.pdf>

» Mesurer l’empreinte biodiversité du portefeuille et mettre en place des actions visant à réduire cette empreinte

Depuis le 22 septembre 2021, Harmonie Mutuelle est signataire de la « Finance for Biodiversity Pledge » une initiative hébergée par la Commission Européenne qui engage les institutions financières à communiquer sur leurs bonnes pratiques en termes de « finance et biodiversité ». La mutuelle fait à présent partie des 75 entreprises signataires, avec le Groupe VYV, la MGEN et Egamo, qui s’engagent à appeler les leaders mondiaux à protéger et à restaurer la biodiversité à travers leurs activités et leurs investissements.

Cette action est en cours de construction. Nous avons des données et une mesure relative à la biodiversité mais elles ne sont pas encore exploitables à des fins de pilotage d’un portefeuille. À fin 2023, la direction ISR est en train d’investiguer les possibilités.



Levier 4

CONCEVOIR DES PRODUITS ET SERVICES MOINS CARBONÉS ET ÉCO INCITATIFS POUR LES ADHÉRENTS ET LES ENTREPRISES



4.1

Systematiser l'écoconception de l'offre de produits et services et les processus associés



Des offres 100 % en ligne 0% papier, vers une dématérialisation raisonnée ?

Pour Harmonie Mutuelle dont les principales offres sont des contrats en santé et prévoyance, l'écoconception se situe principalement au niveau de la dématérialisation. L'offre de gestion « modulaire et 100% en ligne » créée en 2023 est la première offre zéro papier.

Elle permet aux entreprises clientes de limiter drastiquement les envois postaux, l'archivage papier, etc. Une étude interne a permis d'estimer l'empreinte carbone d'une affiliation dématérialisée est 3,2 fois moins élevée que pour une offre classique¹⁴. Cette offre de gestion est déjà disponible pour la santé collective.



L'écoconception appliquée à l'innovation

Le Bracelet Rouge est une innovation créée en 2021 par un intrapreneur d'Harmonie Mutuelle, dans une démarche d'éco-conception et dans les principes de la low-tech : simplicité de conception et d'usage, sans électronique, sans ondes, avec une utilisation réduite des matières premières et un coût devant permettre à chacun d'y avoir accès financièrement. En cas d'urgence, ce bracelet (sticker ou carte) contient un QrCode qui permet aux secours d'accéder aux informations vitales renseignées par le porteur (Ex : identité, pathologies, allergies, personnes à contacter, etc.).



4.2

Développer de nouvelles offres de produits et services éco-incitatives et *adapter* en ce sens *notre offre actuelle*



L'offre d'accompagnement au Bilan Carbone® des entreprises

Convaincue qu'une des premières étapes de structuration de la transition écologique d'une entreprise passe par la réalisation d'un Bilan Carbone®, en 2023, Harmonie Mutuelle a lancé une nouvelle offre¹⁵ pour accompagner

ses clients à la réalisation de celui-ci, conformément à la méthode élaborée par l'ADEME.

¹⁴ Ce calcul a été effectué selon les hypothèses suivantes : comparaison entre 2 entreprises de 100 salariés, dont les démarches d'affiliation de leurs salariés suivent un process type « idéal », sans cas particuliers ou allers-retours additionnels, et dont les documents d'affiliation (carte Tiers Payant et échéancier) parcourent une distance de 300 km entre le site administratif Harmonie Mutuelle et les domiciles des salariés (Calcul effectué d'après les facteurs d'émissions disponibles sur la base Empreinte en septembre 2023).

¹⁵ Découvrir l'offre d'accompagnement au Bilan Carbone® ici <https://www.harmonie-mutuelle.fr/entreprises/actualites/bilan-carbone-harmonie-mutuelle-aux-cotes-entreprises-transition-environnementale>

L'accompagnement comporte les étapes indispensables de mesure des émissions de gaz à effet de serre, définition de la trajectoire de réduction, recommandations et pistes de réduction.

Cet accompagnement se veut différenciant en trois points : mettre l'accent sur le lien santé-climat pour sensibiliser les entreprises à ces enjeux, autonomiser les équipes des entreprises pour qu'elles puissent réitérer l'exercice, et, interagir dans une logique de pair à pair, les chefs de projet Climat Harmonie Mutuelle pilotant aussi les projets transformatifs internes. De septembre 2023 à janvier 2024, deux clients ont déjà bénéficié de cet accompagnement.



4.3 Développer *l'éco-conditionnalité de l'offre client*

» Des conditions préférentielles sur les offres Harmonie Mutuelle pour les entreprises engagées

En 2022, Harmonie Mutuelle a mis en place une offre « éco-conditionnelle » : elle propose aux entreprises clientes engagées dans la transition écologique avec l'ADEME des conditions préférentielles sur leurs contrats collectifs. Cet avantage est une incitation pour les entreprises à œuvrer concrètement pour l'atténuation du dérèglement climatique et donc agir positivement pour la pleine santé. Les entreprises éligibles sont celles engagées dans le fond de décarbonation ou le fond chaleur avec le soutien de l'ADEME (fonds de décarbonation du plan France Relance et fonds chaleur) ainsi que les entreprises ayant mené à bien une évaluation de leur Stratégie Climat et publié la note obtenue (démarche ACT évaluation, Assessing low Carbon Transition).



Levier 5

ASSOCIER LES PARTIES PRENANTES À LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE ET DEVENIR UN ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES AU BÉNÉFICE DE LA SANTÉ GLOBALE

Ce dernier levier porte sur l'influence d'Harmonie Mutuelle auprès de ses parties prenantes dans le secteur de la santé. Ce secteur émet 8% des émissions nationales de gaz à effet de serre par an : c'est pourquoi en tant que première mutuelle de France et avec le groupe VYV, nous souhaitons agir. Ce levier concerne donc des actions pour décarboner la chaîne de soin, promouvoir la santé environnementale, préserver

la biodiversité. Comme exprimé dans la vision, Harmonie Mutuelle a un rôle local qui peut contribuer à entretenir les liens de solidarités et en particulier en cas de survenance d'événements climatiques. C'est une réponse à la nécessaire adaptation au changement climatique.

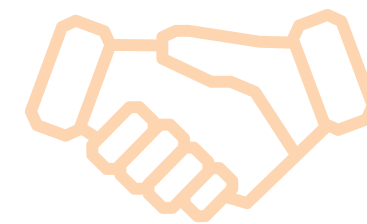


5.1

Développer des *synergies en faveur de l'environnement* avec les parties prenantes dans nos territoires

» Sur tous les territoires de France, accélérer l'actions des élus mutualistes pour la santé et l'environnement grâce au collectif AGIR

L'engagement solidaire et sociétal est dans l'ADN de l'action mutualiste. En accord avec ces valeurs, les élus agissent pour promouvoir les modes de vie favorables à la transition écologique et se sont regroupés dans un Collectif dont l'objectif est d'amplifier l'impact et la visibilité des actions locales. Dans ce Collectif, nommé AGIR (pour la transition écologique), 70 élus s'informent sur les co-bénéfices, affinent le récit qu'ils portent, et partagent leurs réalisations pour s'inspirer, se stimuler et s'entraider dans le passage à l'action territoriale. En 2022, 11% des projets et actions ont été menés sur le sujet de l'environnement, un chiffre qui croît d'année en année. Parmi ces actions, des événements (éco-marches, ateliers de fabrication de produits ménagers et cosmétiques, sensibilisation auprès des élèves pour prévenir les poux sans chimie etc), des agoras, et des démarches de « boîtes à mieux ». Ces « boîtes à mieux » s'adressent à tous ceux qui veulent agir à plusieurs et mettre en place des démarches qui facilitent le passage à l'action du plus grand nombre. Par exemple, la « boîte à mieux... comment donner



une seconde vie au matériel informatique ? » met en place un système de collecte/reconditionnement/redistribution d'ordinateurs aux étudiants en précarité pour leur donner les meilleures chances de réussite. La « boîte à mieux... connaître ses producteurs locaux » organise la rencontre des producteurs en agroécologie avec les habitants du coin pour promouvoir une alimentation en circuit court plus saine. Des guides en renseignent la méthode pour faciliter leur essaimage et multiplier leur impact.

» Dans le Gard, s'impliquer pour repenser les politiques de santé territoriale

De 2021 à 2023, la contribution au projet « **Territoire de pleine santé** » d'Uzès est une illustration. Harmonie Mutuelle a été partenaire de ce projet visant à interroger la population d'Uzès via un questionnaire sur son niveau de santé. S'en est suivi une conversion des résultats de cette enquête en un lieu de discussion, avec une Assemblée Collégiale pour repenser les politiques de santé territoriale.

» De Concarneau à Arles, soutenir La Diagonale du Plein : 1200 km de rencontres pour faire le plein de solutions de transition

En 2023, Harmonie Mutuelle a soutenu la Diagonale du Plein¹⁶, un voyage en vélocar - un véhicule intermédiaire expérimenté dans le cadre de l'X-trème Défi de l'ADEME - de Concarneau à Arles pour sensibiliser à l'urgence climatique et partager des solutions low-tech et des initiatives locales à travers la France. En 2024, elle renforce son soutien en participant aux équipes locales dont l'objectif sera de faire émerger les usages de ces véhicules sur leur territoire.

» À Nancy, créer une alliance inter-entreprise pour engager les salariés sur des modes de vies plus écologiques, à travers le programme « Vivre Mieux à Nancy »

Créer et animer des collectifs de salariés pour améliorer leur mode de vie, la santé des personnes et la vitalité de la société grâce à l'alliance d'entreprises locales et de leur mutuelle, c'est l'expérimentation menée en Grand Est par Harmonie Mutuelle et L'Est Républicain. Ce programme, nommé « Vivre Mieux... à Nancy » a mobilisé jusqu'à 80 personnes (soit 10% des effectifs des entreprises de l'alliance) en inter-entreprise pendant 6 mois. Ce sont les salariés qui ont partagé leurs envies d'agir avec leurs collègues en créant un programme sur trois thématiques mettant en avant les co-bénéfices pour la santé et la transition écologique. Pendant 2 mois, les salariés des deux entreprises ont donc pu participer à un défi pour améliorer leur alimentation de façon saine et durable, une journée pour promouvoir des modes de mobilité moins carbonés, ou encore des ateliers pour lutter contre la sédentarité au travail.



5.2 Devenir un acteur majeur de la *promotion de la santé environnementale*

» Sensibiliser aux gestes sains du quotidien avec le guide « Préserver sa santé et la planète », co-édité avec l'ADEME

En 2023, Harmonie Mutuelle a co-édité avec l'ADEME ce guide¹⁷ pensé comme un outil pédagogique à destination du grand public. Il dresse un panorama des bonnes pratiques à adopter au quotidien pour renforcer son impact positif sur l'environnement tout en améliorant sa santé et sa qualité de vie. On y retrouve notamment des conseils pour bien s'alimenter, adopter les mobilités douces, préserver la qualité de l'air intérieur, etc.

» Organiser des agoras¹⁸ pour les adhérents et le grand public sur la santé environnementale, grâce aux élus Harmonie Mutuelle

En 2023, 9 agoras ont été organisées par les élus :

- *Repenser mon assiette : bon pour ma santé, bon pour ma planète ? (Nantes)*
- *Comment les associations peuvent elles diminuer leur empreinte carbone ? (La Roche sur Yon)*
- *Manger local aujourd'hui, est ce possible ? (Orléans)*
- *La permaculture, effet de mode ou réelle solution environnementale ? (Carros)*
- *Écoanxieux, c'est grave docteur ? (Nantes)*
- *Civilisation plastique, quel avenir ? (Cambo les Bains)*
- *Le miel, les abeilles et la biodiversité (Charleville Mézières)*
- *Réchauffement climatique, quels effets sur notre santé ? (Auch)*
- *Alimentation et environnement : quel équilibre pour notre avenir ? (Nevers)*

¹⁶ Retrouvez plus d'informations <https://www.diagonaleduplein.fr/>

¹⁷ Retrouvez le Guide « Préserver sa santé et la planète » <https://www.harmonie-mutuelle.fr/marque/actualites/ademe-guide-preserver-sante-planete>

¹⁸ Retrouvez la liste des agoras <https://www.agora-mutualiste.fr/home/2058>

» Développer un leadership inspirant sur la santé environnementale, à travers les prises de paroles des dirigeants Harmonie Mutuelle

De plus en plus, les dirigeants Harmonie Mutuelle partagent leurs convictions sur la santé environnementale auprès du grand public. En 2023, au niveau national 7 interviews ont été données par la directrice générale Catherine Touvrey, le directeur Santé & Écologie(s) Lionel Fournier et le directeur financier Aurélien Bon. Les sujets abordés ont été la stratégie climat, les solutions de prévention en lien avec l'environnement ou encore l'adoption de modes de vie vertueux aussi bien pour la santé que pour l'environnement. Ces prises de position s'opèrent également lors de conférences et tables-rondes : au festival Agir pour le vivant (2023), aux Rencontres économiques d'Aix (2023), à l'Udes (2023), etc. Au niveau régional, les directeurs s'emparent également du sujet. Par exemple, en 2023, à l'occasion de la 14^e édition

du Forum du développement durable à Strasbourg, la directrice de la région Grand Est a contribué à la table ronde « Une vie saine sur une planète malade ? - Quelles sont les conséquences sanitaires du changement climatique et comment cela impacte-t-il les entreprises ? ».

» Réfléchir aux offres du futur dans une Convention Santé et Environnement

En 2023, Le Groupe VYV a organisé une convention Santé et Environnement regroupant 60 salariés et élus des mutuelles du Groupe. Ce parcours comprenait une formation, dans le but de faire ressortir des propositions nouvelles, des mesures, des offres et services que pourrait mener le groupe pour agir positivement sur le lien santé et environnement.



5.3 Être un *acteur d'influence de la décarbonation* de la chaîne de soin en articulation avec le groupe VYV et ses structures

» L'opération Harmonie Mutuelle Friday

Depuis 2021, l'opération « Harmonie Mutuelle Friday » se présente comme une alternative responsable au Black Friday, encourageant une consommation sobre et à impact positif sur la santé. Pendant un mois, chacun peut déposer ses lunettes inutilisées dans les agences. Ces montures sont triées,

recyclées ou données aux associations humanitaires ; et depuis 2023, les montures solaires sont reconditionnées pour être remises en circulation sur le marché français. Harmonie Mutuelle s'engage ainsi fortement en faveur de l'utilisation durable et l'économie circulaire des dispositifs médicaux. En 3 ans, la collecte est passée de 1000 à 7000 montures, démontrant l'intérêt porté par les adhérents et les citoyens aux solutions de transition écologique.



5.4 *Soutenir les initiatives en faveur de l'environnement* et les évolutions réglementaires

» Le Mouvement Impact France

En 2023, Catherine Touvrey, directrice générale d'Harmonie Mutuelle est nommée au Conseil d'Administration du Mouvement Impact France, une association représentative des entreprises à impact social et écologique

en France, qui se présente comme une alternative engagée au MEDEF. En 2023, Harmonie Mutuelle obtient 70/100 sur l'Impact Score, une notation proposée par le Mouvement Impact France pour cartographier à 360° l'impact de son organisation sur l'environnement et ses parties prenantes (pour une moyenne nationale de 53/100).

» Le Grand Défi

En 2022, Harmonie Mutuelle marraine le Grand Défi, un collectif d'entreprises, inspiré de la Convention Citoyenne pour le Climat, qui a fait émerger 100 propositions pour accélérer la transition écologique de l'économie et des entreprises. Cette initiative est née du constat de la difficulté de nombreuses

entreprises à engager leur transition écologique et de la nécessité de les accompagner dans cette démarche. Les 100 propositions retenues sont aujourd'hui en libre accès sur internet, pour inspirer les actions de transformation par les entreprises et les pouvoirs publics.



5.5

Soutenir les actions qui préservent la biodiversité, pilier de la vie sur Terre et de la santé

» Soutenir et prendre part à Agir Pour le Vivant, le festival de la biodiversité en Arles

Harmonie Mutuelle est un mécène actif du festival 'Agir pour le vivant' depuis 2021. Cet événement permet de rencontrer d'autres entreprises engagées, de s'inspirer et murir auprès des différents intervenants et de sensibiliser le grand public aux facteurs de la pleine santé, en tissant les liens entre santé humaine et santé du reste du vivant. En 2023, Harmonie Mutuelle a animé la « Place de la pleine santé » et proposé plusieurs moments d'échanges citoyens sur la vertu de la low tech, l'alimentation saine et durable ou encore la gestion de l'éco-anxiété et la santé des femmes.

Des actions locales sont aussi impulsées régulièrement par les jeunes accueillis en Service Civique « Environnement » et les élus sur le territoire, sans qu'il n'y ait pour autant d'objectifs quantitatifs sur ces actions. En voici quelques exemples : l'agora « La permaculture, effet de mode ou réelle solution environnementale ? » organisée par un élu à Carros (Alpes Maritimes) en 2023 ou encore les ateliers de sensibilisation autour des hôtels à insectes animés en agence à Lille et Valenciennes en 2022.

» Embarquer plus de 210 citoyens dans un ramassage de déchet convivial dans 6 villes de France

Du 8 avril au 17 juin 2023, Harmonie Mutuelle a organisé la « France du plogging » avec l'association Run Eco Team. Elle a mobilisé le grand public, mais aussi ses entreprises clientes, adhérents, élus et collaborateurs dans 6 villes de France différentes - Paris, Toulouse, Rennes, Lille, Bordeaux et Nantes - dans le cadre de courses « vertes », alliant la pratique du jogging (ou la marche) et le ramassage des déchets. 214kg de déchets au total (dont beaucoup de mégots) ont été collectés, triés et revalorisés. Convaincue que l'environnement est un déterminant majeur de santé, Harmonie Mutuelle illustre, une fois de plus, à travers l'organisation de cette course responsable, son engagement en faveur de la santé environnementale.







Conclusion

Harmonie Mutuelle se montre précurseuse de son secteur en s'engageant depuis 2020 dans la réalisation d'un Bilan Carbone® au-delà de la réglementation en vigueur à cette période et en s'inscrivant dans un nouveau programme lui permettant 3 ans plus tard de faire état d'une Stratégie Climat ambitieuse et coconstruite.

Son engagement est renforcé par le Groupe VYV qui a intégré l'exemplarité environnementale dans son plan stratégique. Le Groupe, et l'ensemble de ses maisons, aura adopté sa Stratégie Climat en décembre 2024.

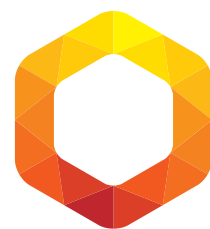
Dès l'année 2023, cette avancée se montre bénéfique au regard des réglementations se durcissant telles que le Décret n° 2022-982 du 1^{er} juillet 2022 relatif aux bilans d'émission de gaz à effet de serre ou encore la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Cette avance est aussi un atout pour répondre aux nouvelles demandes des appels d'offre relatifs aux efforts climatiques de l'entreprise. Notre exemplarité inclut la complète transparence de nos éléments de calculs et actions mises en place.

Les travaux de la Stratégie Climat d'Harmonie Mutuelle ont été réalisés entre 2021 et 2023 dans un contexte où la nécessité d'atténuation et d'adaptation grimpait en intensité sur les territoires. Les années 2024 à 2030 nous permettront de continuer la réduction de nos émissions et d'amplifier l'impact de nos actions en termes d'atténuation et d'adaptation aux dérèglements, et de préservation de la biodiversité.



Table des illustrations

Figure 1 Résultat des consultations des salariés et élus réalisées en janvier et février 2022	9
Figure 2 Evolution des résultats en absolu du Bilan Carbone de l'UES Harmonie Mutuelle 2019 et 2022 (arrondis)	11
Figure 3 Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre en absolu d'Harmonie Mutuelle 2019-2030 (arrondis)	12
Figure 4 Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'Harmonie Mutuelle 2019-2030 en intensité par personne protégée	13
Figure 5 Trajectoire théorique des émissions de gaz à effet de serre évitées d'Harmonie Mutuelle 2019 - 2030	13
Figure 6 Plan de réduction des gaz à effet de serre entre 2019 et 2030 construit à partir des mesures existantes (AME) engagées jusqu'au 31/12/2022	15
Figure 7 Détails des actions du plan d'action de réduction	16
Figure 8 Bilan Carbone classique [Fonctionnement] 2022	23
Figure 9 Émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO ₂ e sur le poste Intrants 2019, 2022 et 2030 projeté AME	24
Figure 10 Frise des actions sur les achats	25
Figure 11 Émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO ₂ e sur le poste Déplacements en 2019, 2022 et 2030 projeté AME	26
Figure 12 Focus sur les émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO ₂ e des déplacements professionnels (au sein du poste « Déplacements ») en 2019, 2022 et 2030 projeté AME	26
Figure 13 Frise des actions déplacements	27
Figure 14 Émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO ₂ e sur le poste Immobilisations en 2019, 2022 et 2030 projeté AME	28
Figure 15 Émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO ₂ e sur le poste Énergie en 2019, 2022 et 2030 projeté AME	28
Figure 16 Émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO ₂ e sur le poste Déchets Direct en 2019, 2022 et 2030 projeté 2030	28
Figure 17 Frise des actions immobilier et ses usages	29
Figure 18 Bilan Carbone réglementaire [Fonctionnement + Investissements] 2019, 2022, 2030	31



Harmonie
mutuelle

GR O U P E **vyv**

AVANÇONS *collectif*